|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/1171 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale24 mars 2023FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**

**189e session**

Genève, 7-9 mars 2023

 **Rapports**

 **du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules sur sa 189e session**

 du Comité d’administration de l’Accord de 1958 sur sa quatre-vingt-troisième session

 **du Comité exécutif de l’Accord de 1998 sur sa soixante-sixième session**

 du Comité d’administration de l’Accord de 1997 sur sa quatorzième session

Table des matières

 *Page*

**A.** **Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules**

 I. Participation 6

 II. Déclarations liminaires 6

 III. Adoption de l’ordre du jour (point 1 de l’ordre du jour) 7

 IV. Coordination et organisation des travaux (point 2 de l’ordre du jour) 7

A. Rapport de la session du Comité de gestion pour la coordination des travaux
(WP.29/AC.2) (point 2.1 de l’ordre du jour) 7

B. Programme de travail et documents (point 2.2 de l’ordre du jour) 8

C. Systèmes de transport intelligents et coordination des activités relatives
aux véhicules automatisés (point 2.3 de l’ordre du jour) 9

D. Suivi de la quatre-vingt-cinquième session du Comité des transports intérieurs
(point 2.4 de l’ordre du jour) 10

 V. Examen des rapports des groupes de travail subsidiaires du Forum mondial
(point 3 de l’ordre du jour) 12

A. Groupe de travail du bruit et des pneumatiques (GRBP) (soixante-seizième session,
5‑7 septembre 2022) (point 3.1 de l’ordre du jour) 12

B. Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA)
(quatorzième session, 26-30 septembre 2022) (point 3.2 de l’ordre du jour) 12

C. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (124e session,
11‑14 octobre 2022) (point 3.3 de l’ordre du jour) 12

D. Groupe de travail de l’éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)
(quatre‑vingt‑septième session, 25-28 octobre 2022) (point 3.4 de l’ordre du jour) 12

E. Faits marquants des sessions récentes (point 3.5 de l’ordre du jour) 12

1. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (soixante-douzième session,
5‑9 décembre 2022) (point 3.5.1 de l’ordre du jour) 12

2. Groupe de travail de la pollution et de l’énergie (GRPE)
(quatre-vingt-septième session, 10-13 janvier 2023) (point 3.5.2 de l’ordre du jour) 13

3. Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA)
(quinzième session, 23-27 janvier 2023) (point 3.5.3 de l’ordre du jour) 14

4. Groupe de travail du bruit et des pneumatiques (GRBP)
(soixante-dix-septième session, 7-10 février 2023) (point 3.5.4 de l’ordre du jour) 14

 VI. Accord de 1958 (point 4 de l’ordre du jour) 15

A. État de l’Accord et des Règlements ONU y annexés (point 4.1 de l’ordre du jour) 15

B. Orientations demandées par les groupes de travail à propos de questions relatives
aux Règlements ONU annexés à l’Accord de 1958 (point 4.2 de l’ordre du jour) 15

1. Reproduction de normes privées et renvoi à celles-ci dans les Règlements ONU,
les Règlements techniques mondiaux ONU (RTM ONU) et les Règles ONU
(point 4.2.1 de l’ordre du jour) 15

2. Orientations concernant les amendements aux Règlements ONU annexés
à l’Accord de 1958 (point 4.2.2 de l’ordre du jour) 15

3. Interprétation de Règlements ONU (point 4.2.3 de l’ordre du jour) 15

C. Mise au point d’une homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule
(IWVTA) (point 4.3 de l’ordre du jour) 16

D. Révision 3 de l’Accord de 1958 (point 4.4 de l’ordre du jour) 16

E. Élaboration d’une base de données électronique pour l’échange d’informations
concernant l’homologation de type (DETA) (point 4.5 de l’ordre du jour) 16

F. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis 1
par le GRBP (point 4.6 de l’ordre du jour) 17

G. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis
par le GRVA (point 4.7 de l’ordre du jour) 17

H. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis
par le GRSG (point 4.8 de l’ordre du jour) 18

I. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis
par le GRE (point 4.9 de l’ordre du jour) 18

J. Examen, s’il y a lieu, de projets de rectificatifs à des Règlements ONU existants,
soumis par les groupes de travail (point 4.10 de l’ordre du jour) 19

K. Examen, s’il y a lieu, de propositions additionnelles d’amendements
à des Règlements ONU existants, soumises par les groupes de travail subsidiaires
du Forum mondial (point 4.11 de l’ordre du jour) 19

L. Examen, s’il y a lieu, de propositions de nouveaux Règlements ONU, soumises
par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial (point 4.12 de l’ordre du jour) 19

M. Examen, s’il y a lieu, de propositions d’amendements à la Résolution d’ensemble
sur la construction des véhicules (R.E.3), soumises pour examen au Forum mondial
par les groupes de travail (point 4.13 de l’ordre du jour) 19

N. Propositions d’amendements à la Résolution d’ensemble sur une spécification
commune des catégories de sources lumineuses (R.E.5) (point 4.14 de l’ordre du jour) 19

O. Propositions d’amendements aux Résolutions mutuelles dont font l’objet
l’Accord de 1958 et l’Accord de 1998 (point 4.15 de l’ordre du jour) 20

P. Propositions de nouvelles résolutions mutuelles dont feraient l’objet
l’Accord de 1958 et l’Accord de 1998 (point 4.16 de l’ordre du jour) 20

 VII. Accord de 1998 (point 5 de l’ordre du jour) 20

État de l’Accord, y compris l’application de son paragraphe 7.1
(point 5.1 de l’ordre du jour) 20

 VIII. Éléments d’intérêt commun relatifs aux Accords de 1958 et de 1998
(point 6 de l’ordre du jour) 20

 IX. Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques) (point 7 de l’ordre du jour) 20

A. État de l’Accord (point 7.1 de l’ordre du jour) 21

B. Amendements à l’Accord de 1997 (point 7.2 de l’ordre du jour) 21

C. Élaboration de nouvelles Règles à annexer à l’Accord de 1997
(point 7.3 de l’ordre du jour) 21

D. Mise à jour des Règles annexées à l’Accord de 1997 (point 7.4 de l’ordre du jour) 21

E. Mise à jour de la Résolution d’ensemble no 6 (R.E.6), relative aux prescriptions
applicables au matériel d’essai, aux qualifications et à la formation des inspecteurs
et à la supervision des centres d’essai (point 7.5 de l’ordre du jour) 21

F. Conformité des véhicules pendant leur durée de vie (point 7.6 de l’ordre du jour) 21

 X. Questions diverses (point 8 de l’ordre du jour) 22

A. Échange d’informations sur les mesures appliquées en cas de défaut
et de non-conformité, notamment les systèmes de rappel (point 8.1 de l’ordre du jour) 22

B. Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968
et les dispositions techniques concernant les véhicules des Règlements ONU
et des RTM ONU adoptées dans le cadre des Accords de 1958 et de 1998
(point 8.2 de l’ordre du jour) 22

C. Deuxième Décennie d’action pour la sécurité routière (point 8.3 de l’ordre du jour) 22

D. Renforcement de la sécurité et réduction des émissions polluantes des véhicules
neufs et d’occasion dans les pays à revenu faible ou intermédiaire
(point 8.4 de l’ordre du jour) 22

E. Documents destinés à la publication (point 8.5 de l’ordre du jour) 23

F. Autres questions (point 8.6 de l’ordre du jour) 23

 XI. Adoption du rapport (point 9 de l’ordre du jour) 24

**B.** **Comité d’administration de l’Accord de 1958 (AC.1)**

 XII. Constitution du Comité d’administration (point 10 de l’ordre du jour) 24

 XIII. Propositions d’amendements et de rectificatifs à des Règlements ONU existants
et propositions de nouveaux Règlements ONU − Vote du Comité d’administration
(point 11 de l’ordre du jour) 24

**C.** **Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3)**

 XIV. Constitution du Comité exécutif et élection du Bureau pour l’année 2023
(point 12 de l’ordre du jour) 27

 XV. Suivi de l’application de l’Accord de 1998 : rapports des Parties contractantes
sur la transposition des RTM ONU et de leurs amendements dans la réglementation
nationale ou régionale (point 13 de l’ordre du jour) 27

 XVI. Examen et vote par le Comité exécutif des éventuels projets de RTM ONU
ou d’amendements à des RTM ONU existants (point 14 de l’ordre du jour) 28

 XVII. Examen des règlements techniques à inscrire dans le Recueil des Règlements admissibles,
s’il y a lieu (point 15 de l’ordre du jour) 28

 XVIII. Orientations, adoptées par consensus, concernant les éventuelles questions relatives
à des projets de RTM ONU non résolues par les groupes de travail subsidiaires
du Forum mondial (point 16 de l’ordre du jour) 28

 XIX. État d’avancement de l’élaboration de nouveaux RTM ONU ou d’amendements
à des RTM ONU existants (point 17 de l’ordre du jour) 28

A. RTM ONU no 9 (Sécurité des piétons) (point 17.1 de l’ordre du jour) 29

B. RTM ONU no 13 (Véhicules à hydrogène à pile à combustible (HFCV) − Phase 2)
(point 17.2 de l’ordre du jour) 29

C. RTM ONU no 15 (Procédure d’essai mondiale harmonisée pour les voitures
particulières et les véhicules utilitaires légers − Phase 2) (point 17.3 de l’ordre du jour) 29

D. RTM ONU no 16 (Pneumatiques) (point 17.4 de l’ordre du jour) 30

E. RTM ONU no 20 (Sécurité des véhicules électriques) (EVS)
(point 17.5 de l’ordre du jour) 30

F. RTM ONU no 22 sur la durabilité des batteries des véhicules (Véhicules électriques
et environnement) (point 17.6 de l’ordre du jour) 30

G. Projet de RTM ONU sur les véhicules à moteur silencieux (QRTV)
(point 17.7 de l’ordre du jour) 31

H. Projet de RTM ONU sur les émissions en conditions réelles de conduite
au niveau mondial (GRDE) (point 17.8 de l’ordre du jour) 31

I. Proposition de projet de RTM ONU sur les émissions de particules
par les dispositifs de freinage (point 17.9 de l’ordre du jour) 31

 XX. Questions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait s’engager
ou se poursuivre (point 18 de l’ordre du jour) 31

A. Enregistreur de données de route (point 18.1 de l’ordre du jour) 31

 XXI. Questions diverses (point 19 de l’ordre du jour) 32

**D.** **Comité d’administration de l’Accord de 1997 (AC.4)**

 XXII. Constitution du Comité d’administration et élection du Bureau pour l’année 2023
(point 20 de l’ordre du jour) 32

 XXIII. Amendements aux Règles ONU annexées à l’Accord de 1997 (point 21 de l’ordre du jour) 32

 XXIV. Élaboration de nouvelles Règles ONU à annexer à l’Accord de 1997
(point 22 de l’ordre du jour) 32

 XXV. Questions diverses (point 23 de l’ordre du jour) 32

 Annexes

 I. List of informal documents (WP.29-189-…) distributed without an official symbol
during the 189th session 33

 II. World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29): Working Parties,
Informal Working Groups and Chairs on 9 March 2023 35

 III. Draft calendar of sessions for 2023 38

 IV. Status of the 1998 Agreement, of the global registry and of the compendium of candidates 39

 V. Célébration du soixante-dixième anniversaire du Forum mondial de l’harmonisation
des Règlements concernant les véhicules et du soixante-cinquième anniversaire
de l’Accord de 1958 43

 A. Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29)

 I. Participation

1. Le Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) a tenu sa 189e session du 7 au 9 mars 2023, sous la présidence de M. A. Erario (Italie). Conformément à l’article premier du Règlement intérieur du Forum mondial (ECE/TRANS/WP.29/690/Rev.1), les pays suivants étaient représentés à cette session : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Canada, Chine, Espagne, États-Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Italie, Japon, Kirghizistan, Luxembourg, Malaisie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, Suède, Suisse, Tadjikistan et Zimbabwe. L’Union européenne était également représentée. Étaient aussi représentées une organisation internationale, l’Union internationale des télécommunications (UIT), ainsi que les organisations non gouvernementales suivantes : Association pour la limitation des émissions par catalyseur (AECC), Consumers International (CI), Association européenne des fournisseurs de l’automobile (CLEPA/MEMA/JAPIA)[[1]](#footnote-2), Comité international de l’inspection technique automobile (CITA), Fédération internationale de l’automobile (FIA), Fédération internationale des véhicules anciens (FIVA), Groupe de travail « Bruxelles 1952 » (GTB), Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA), Organisation internationale des constructeurs d’automobiles (OICA), Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante (ETRTO) et Society of Automotive Engineers (SAE). D’autres organisations non gouvernementales étaient représentées conformément à l’alinéa d) de l’article premier : American Automotive Policy Council (AAPC) et World Bicycle Industry Association (WBIA).

 II. Déclarations liminaires

2. Après que le Président du WP.29, M. A. Erario (Italie), a souhaité la bienvenue aux participants à la 189e session du WP.29, la réunion a commencé par la célébration du soixante-dixième anniversaire du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules et le soixante-cinquième anniversaire de l’Accord de 1958. Le Président a invité la Secrétaire exécutive de la CEE, Mme Olga Algayerova, l’Envoyé spécial pour la sécurité routière, M. Jean Todt, le Directeur de la Division des transports durables, M. Yuwei Li, ainsi que les pays ayant participé à la première session du WP.29, les autres délégations et les représentants de l’industrie automobile à faire part de leurs observations (voir l’annexe V pour plus de détails). Il a annoncé que le vingt-cinquième anniversaire de l’Accord de 1998 serait célébré lors de la session de juin 2023.

3. M. Naono (Japon), récemment élu Vice-Président du WP.29, a prononcé le bref discours d’investiture suivant : « Tout d’abord, je voudrais remercier tous les membres pour la confiance qu’ils m’ont accordée ainsi qu’au Japon. Je suis honoré d’appuyer M. Erario, notre Président pour cette session. Il va sans dire que le WP.29 a assurément un rôle important à jouer dans l’avenir de la sécurité routière, de la protection de l’environnement et de l’industrie automobile. En tant que Vice-Président, j’entends garder trois priorités à l’esprit. Premièrement, il faut faire du WP.29 une organisation encore plus mondiale. Je suis le premier Vice-Président issu d’un pays asiatique. Cela signifie que le WP.29 est en train de devenir une organisation mondiale au sens propre du terme. Il peut élargir encore plus ses horizons en prenant en compte les situations dans différents pays, notamment en Asie, en Afrique, en Amérique du Sud et dans d’autres pays en développement. La deuxième priorité est d’atteindre nos objectifs en matière de sécurité de la circulation et de neutralité carbone. Grâce aux dernières avancées technologiques, notamment en ce qui concerne la conduite autonome et les batteries, l’automobile dispose d’une plus grande marge de progression vers davantage de sécurité et une meilleure protection de l’environnement. Le WP.29 peut tirer parti de ces technologies pour atteindre ses objectifs en collaboration avec l’industrie automobile. La troisième priorité consiste à prendre soin des usagers de la route vulnérables. Aujourd’hui encore, de nombreux usagers de la route vulnérables sont confrontés à des situations dangereuses dans la circulation quotidienne. Les conditions de circulation devraient être équivalentes pour tous les usagers de la route, y compris les personnes âgées et les enfants. Je garderai ces trois points à l’esprit et je suis prêt à appuyer M. Erario et toutes les parties intéressées au sein du WP29. ».

 III. Adoption de l’ordre du jour (point 1 de l’ordre du jour)

*Document(s)*: ECE/TRANS/WP.29/1170 et Corr.1
Documents informels : WP.29-189-03, WP.29-189-04

4. Le WP.29 a adopté l’ordre du jour provisoire annoté et y a ajouté les nouveaux points 8.6 (Autres questions) afin de permettre d’entendre les informations fournies par le Japon sur la conférence ESV 2023 et une déclaration de l’Afrique du Sud). (Voir les documents ECE/TRANS/WP.29/1170 et Corr.1, le document informel W.29-189-04 et l’ordre d’examen des points pour la 189e session (WP.29-189-03).)

5. La liste des documents informels figure à l’annexe I du présent rapport.

 IV. Coordination et organisation des travaux (point 2 de l’ordre du jour)

 A. Rapport de la session du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (point 2.1 de l’ordre du jour)

6. La 141e session de l’AC.2 (6 mars 2023) a été présidée par M. A. Erario (Italie), Président du WP.29. Y ont participé, conformément à l’article 29 du mandat et du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690/Rev.2), les Présidents du GRBP (France), du GRE (Finlande), du GRPE (Pays-Bas), du GRSG (Italie), du GRSP (États-Unis d’Amérique) et du GRVA (Allemagne), les Vice-Présidents du GRE (Pays-Bas), du GRPE (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord), du GRSG (suppléé par le représentant du Canada), du GRSP (République de Corée) et du GRVA (Chine et Japon), le Président et les Vice‑Présidents du Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3) (États-Unis d’Amérique, Japon et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord), le Vice-Président du WP.29 (Japon), et des représentants de l’Union européenne.

7. L’AC.2 a recommandé que le Président et les deux Vice-Présidents de l’AC.3 soient par acclamation.

8. L’AC.2 a examiné le calendrier actualisé pour 2023 et le projet de calendrier pour 2024. Il a accueilli favorablement la liste des priorités pour 2024 établie par le secrétariat et a invité les groupes de travail à fournir des contributions liées à leurs activités et priorités respectives.

9. L’AC.2 a rappelé les discussions tenues sur les droits de propriété intellectuelle et a invité les membres du WP.29 à faire part de leurs observations avant la 190e session du Forum mondial. Il a également rappelé qu’une procédure avait été mise en place pour les questions relatives aux droits d’auteur et que le WP.29 et ses organes devaient continuer de la suivre.

10. L’AC.2 a examiné le projet de programme de travail pour 2023 et a recommandé qu’il soit adopté, tel que modifié, par le WP.29.

11. Il a été informé des résultats de la session spéciale du groupe de travail informel des systèmes de transport intelligents (groupe ITS) qui s’était tenue en janvier 2023 sur la question du rôle potentiel du WP.29 dans le domaine de la communication entre véhicules, et s’est penché sur les prochaines étapes proposées par les Coprésidents du groupe de travail informel, notamment la création d’une équipe spéciale relevant du groupe.

12. L’AC.2 a également été informé des résultats d’un atelier conjoint du Forum mondial de la sécurité routière (WP.1), du groupe informel d’experts de la conduite automatisée et du groupe de travail informel des prescriptions fonctionnelles applicables aux véhicules automatisés et autonomes (FRAV). Il a ensuite discuté de la collaboration entre le WP.29 et le WP.1. Il s’est dit favorable à ce que la communication se poursuive pour l’instant au niveau opérationnel pendant que les deux organes étudiaient les besoins des groupes de travail.

13. L’AC.2 a renouvelé les habilitations de la Fédération européenne de caravaning, de l’European Tyre and Rubber Manufacturers’ Association et de l’Association des véhicules électriques routiers européens et a étudié les demandes de la European Noise Barrier Federation et de la Fédération routière internationale. Il a décidé de reprendre l’examen de ces demandes à sa session suivante et a autorisé les deux organisations à participer respectivement aux sessions du GRBP et du GRVA en 2023 afin d’y présenter leurs activités.

14. Il a également pris note de l’examen en cours de la candidature d’une université en tant qu’ONG dotée du statut d’observateur auprès du Conseil économique et social.

15. L’AC.2 a recommandé à l’AC.4 de ne pas tenir de réunion.

 B. Programme de travail et documents (point 2.2 de l’ordre du jour)

*Document(s)*: ECE/TRANS/WP.29/2023/1
Documents informels : WP.29-189-01/Rev.1, WP.29-189-02,
WP.29-189-15

16. Le Secrétaire du WP.29 a présenté la liste des groupes de travail, des groupes de travail informels et des président(e)s (WP.29-189-01/Rev.1) et le calendrier des réunions du Forum mondial en 2023 (WP.29-189-02). Il a souligné qu’en raison de l’annulation d’une réunion d’un groupe d’experts dont le secrétariat est assuré par la Division des transports durables, quelques jours étaient devenus disponibles pour le WP.29 et avaient été alloués au GRPE. Il a également indiqué que toutes les réunions prévues pour 2023 se tiendraient en présentiel.

17. Le représentant de l’Australie a demandé que les présidents des groupes de travail informels envisagent, dans la mesure du possible, de tenir les réunions de leurs groupes respectifs juste avant ou après les réunions pertinentes.

18. Le Secrétaire du WP.29 a présenté le document informel WP.29-189-15, qui contient le programme de travail révisé, fondé sur les priorités fixées à l’issue des discussions menées au sein des groupes de travail, de l’AC.2 et du WP.29 à ses sessions précédentes.

19. Le représentant de l’Union européenne a exhorté les Parties contractantes, les industriels et les ONG à accélérer les travaux sur l’automatisation des véhicules et les systèmes de conduite automatisée. Il était urgent de commencer à traduire le débat conceptuel tenu au sein des groupes informels FRAV et VMAD en dispositions réglementaires concrètes applicables à l’homologation de type, en tenant compte des particularités des différents niveaux d’automatisation, notamment l’applicabilité de la méthodologie VMAD au niveau 4. Le représentant du Royaume-Uni a constaté qu’il était difficile de réglementer les systèmes de conduite automatisée, mais a souligné l’importance de cette tâche pour le Royaume-Uni et la nécessité de définir des dispositions réglementaires.

20. Le WP.29 a adopté le programme de travail, qui serait publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/2023/1/Rev.1.

 C. Systèmes de transport intelligents et coordination des activités relatives aux véhicules automatisés (point 2.3 de l’ordre du jour)

*Document(s)* :ECE/TRANS/WP.29/2023/42
ECE/TRANS/WP.29/2023/43
Documents informels : WP.29-189-07, WP.29-189-08,
WP.29-189-18/Rev.1

21. Le Président du GRVA a rappelé l’exposé qu’il avait présenté à la session de novembre 2022 au sujet de l’inventaire des meilleures pratiques de stockage des données pour les systèmes de conduite automatisés, intitulée « Examen des activités nationales et régionales existantes et proposition d’orientations à suivre pour les systèmes de stockage des données pour la conduite automatisée » (ECE/TRANS/WP.29/2023/42). Le Forum mondial a adopté ce document.

22. Le Président du GRVA a rappelé l’objet du document ECE/TRANS/WP.29/2023/43, qui visait à actualiser le tableau 1 du Document-cadre sur les véhicules automatisés/ autonomes. Il a annoncé que la prochaine version de ce document, qui devrait être soumis à l’une des futures sessions du WP.29, inclurait les tâches et les objectifs à atteindre du groupe de travail informel de la cybersécurité et des questions liées aux transmissions sans fil. Le WP.29 a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/2023/43.

23. Le WP.29 a examiné le document informel WP.29-189-07, intitulé « New Assessment/Test Method for Automated Driving (NATM) Guidelines for Validating Automated Driving System (ADS) – Amendments to ECE/TRANS/WP.29/2022/58 » (Orientations relatives à la validation des systèmes de conduite automatisée selon la Nouvelle méthode d’évaluation et d’essai de la conduite automatisée − amendements au document ECE/TRANS/WP.29/2022/58), établi par le groupe de travail informel des méthodes de validation pour la conduite automatisée (VMAD), et a demandé au secrétariat de faire distribuer le document sous une cote officielle à sa session suivante.

24. Le Président du GRVA a annoncé que le WP.29 recevrait un document établi par le groupe de travail informel des prescriptions fonctionnelles applicables aux véhicules automatisés et autonomes (FRAV) pour examen à sa session de juin 2023, ainsi qu’un document conjoint issu des activités des groupes FRAV et VMAD, contenant un avant-projet de règlement, pour examen l’année suivante.

25. Le Secrétaire du GRVA a présenté le document informel WP.29-189-18, contenant une note du secrétariat fondée sur le document de travail ITS-05-02 établi en tant que note d’information pour la cinquième session du groupe de travail informel ITS, qui était une session spéciale organisée à la demande du WP.29. Il a indiqué que les organisations chargées de l’élaboration des normes avaient communiqué des informations supplémentaires au groupe de travail informel sous forme d’exposés et de notes de liaison et que les discussions avaient été fructueuses, et a invité le WP.29 à discuter des mesures à prendre.

26. Le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, Coprésident du groupe de travail informel ITS, a expliqué que les Coprésidents avaient proposé qu’une équipe spéciale soit créée dans le cadre du groupe afin d’analyser plus avant le rôle que pourrait jouer le WP.29 dans le domaine de la communication entre véhicules. Il a expliqué que le groupe ne comptait pas se substituer au GRVA en tant qu’organe chargé de rédiger les dispositions techniques dans ce domaine, mais qu’il était nécessaire d’approfondir la question et que la tenue de sessions ciblées supplémentaires faciliterait ces travaux. Les experts des Pays-Bas, de l’UIT, de l’OICA et de SAE International ont souscrit à cet avis.

27. Le WP.29 est convenu de créer une équipe spéciale sous l’égide du groupe de travail informel ITS et de lui transmettre le document informel WP.29-189-18/Rev.1.

28. Le représentant de l’UIT a présenté le document informel WP.29-189-08 en rappelant l’offre de l’UIT d’héberger une base de données servant de répertoire électronique des règles de circulation.

29. Le représentant du Canada a décrit le système en vigueur dans son pays en matière de réglementation des véhicules et de règles de circulation, qui comportait différents niveaux de responsabilité. Tout en comprenant l’intérêt d’un registre central, en particulier dans le contexte de la circulation internationale, il considérait que ce n’était pas aux gouvernements d’alimenter une base de données internationale au moyen d’informations déjà accessibles au public et de s’engager à tenir à jour cette base de données.

30. Le représentant de l’Allemagne a confirmé que son pays hésiterait à engager des ressources à cette fin, puisque les informations étaient déjà accessibles au public.

31. Le représentant du Royaume-Uni a expliqué que son pays avait déjà publié son code de la route et étudiait la possibilité de le rendre lisible par machine. Il s’est dit prudent à l’idée que les pays puissent être rendus responsables, mais il n’était pas opposé à la proposition et a suggéré qu’elle soit soumise au WP.1.

32. Le représentant de l’Australie a appuyé les points de vue exprimés et a estimé qu’un tel registre pourrait être utile au secteur des transports. Il s’est inquiété du fait que la réglementation renverrait au contenu d’une base de données et a mis en garde contre les difficultés qui pourraient surgir si ce contenu était inexact ou n’était pas actualisé.

33. LE WP. 29 a convenu qu’il s’agissait d’un sujet d’intérêt commun mais a estimé que le WP.1 était l’instance appropriée pour débattre de ce type de base de données, et a invité l’UIT à présenter cet exposé au WP.1.

 D. Suivi de la quatre-vingt-cinquième session du Comité des transports intérieurs (point 2.4 de l’ordre du jour)

34. Le secrétariat a informé le WP.29 des résultats des travaux de la quatre-vingt-cinquième session du Comité des transports intérieurs (CTI).

35. Le secrétariat a appelé l’attention sur les décisions suivantes du Comité en rapport avec le WP.29 :

« 14. Constatant que le plan d’action de la CEE pour la sécurité routière était arrivé à terme en 2020, soit à la fin de la première Décennie d’action pour la sécurité routière, a remercié le secrétariat d’en avoir élaboré une version révisée pour la période 2023‑2030, conformément à la décision prise à sa quatre-vingt-quatrième session, a pris note des principes qui prévalent dans la version révisée du plan d’action de la CEE pour la sécurité routière pour la période 2023-2030, présentée dans le document ECE/TRANS/2023/7, et a invité les groupes de travail concernés à soumettre au secrétariat, au cours de l’année 2023, leurs premières idées et contributions dans les domaines du plan d’action pertinents au regard de leurs travaux respectifs ;

…

40. A pris note de l’état d’avancement de l’exécution, par lui-même et ses organes subsidiaires, du plan d’action concernant les systèmes de transport intelligents, qui avait été adopté à sa quatre-vingt-troisième session, et a encouragé :

…

* Le Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules et ses organes subsidiaires à poursuivre leurs activités concernant les véhicules automatisés et connectés ;

…

44. A décidé, sur la base du document ECE/TRANS/2023/21, de prendre les mesures ci-après pour renforcer son rôle et sa contribution concernant cette question transversale critique, traitée par plusieurs de ses organes subsidiaires ainsi que par lui‑même :

…

f) S’est dit très favorable et prêt à apporter un soutien actif aux travaux du Groupe de travail de la pollution et de l’énergie (WP.29/GRPE) visant à mettre au point une méthode mondiale harmonisée permettant de déterminer l’empreinte carbone des véhicules routiers tout au long de leur cycle de vie ;

55. A accueilli avec intérêt le document ECE/TRANS/2023/23, intitulé “État des lieux des nouvelles tendances en ce qui concerne les infrastructures de recharge pour véhicules électriques”, … et, à cet égard :

…

* A demandé au WP.29 de faire des propositions de futures activités portant sur des instruments réglementaires d’uniformisation des communications entre les véhicules et les équipements de recharge, sur la base des normes ou protocoles pertinents qui sont déjà disponibles ;

…

59. A félicité le Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) pour les travaux et réalisations accomplis, en particulier : a) d’avoir réussi à achever une série de cinq nouveaux Règlements ONU sur la protection des usagers de la route vulnérables, visant à améliorer la sécurité routière ; b) d’avoir mis à jour le Règlement ONU no 157 relatif à l’homologation des systèmes automatisés de maintien dans la voie (ALKS) pour les véhicules pouvant circuler sur autoroute jusqu’à une vitesse de 130 km/h et d’avoir fait avancer rapidement les travaux relatifs au Document-cadre sur les véhicules automatisés/autonomes afin de couvrir tous les cas d’utilisation et tous les types de véhicules ; c) d’avoir participé à la mise au point de l’analyse de la consommation d’énergie et des émissions de carbone pendant le cycle de vie, l’accent étant mis sur les véhicules électriques, dans le but de favoriser la décarbonation du transport routier ; [Point 7 k) de l’ordre du jour]

60. A appuyé la demande pressante, faite par le WP.29 aux États membres, d’un budget suffisant pour que des services d’interprétation complets restent disponibles pour des réunions hybrides, afin que les délégations des pays à revenu faible ou intermédiaire puissent continuer à choisir de participer aux travaux du WP.29 en présentiel ou à distance, le maintien des réunions hybrides sans restrictions allant dans le sens de la réduction des émissions de carbone souhaitée dans le monde entier, dont a témoigné la réunion de la Conférence des Parties (COP27) qui s’est tenue en Égypte, et a invité les délégations à faire part de ces éléments à leurs gouvernements et à leurs missions permanentes auprès de l’Organisation des Nations Unies, à Genève et à New York ; [Point 7 k) de l’ordre du jour]

61. A noté que le Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA) souhaitait tenir l’une de ses sessions annuelles de 2024 en dehors de Genève ; a invité les Parties contractantes non européennes à accueillir l’une des sessions du GRVA dans leur pays, ce qui serait le signe d’une coopération véritablement mondiale dans le domaine de la conduite automatisée et connectée ; [Point 7 k) de l’ordre du jour]

62. A noté que M. A. Erario (Italie) avait été réélu par acclamation à la présidence du WP.29 et que M. T. Naono (Japon) avait été élu Vice-Président du WP.29 au scrutin secret ; [Point 7 k) de l’ordre du jour]

63. A approuvé les activités énumérées dans le document ECE/TRANS/2023/25 ; [Point 7 k) de l’ordre du jour]. ».

36. Le Président a souligné que le CTI avait globalement exprimé son soutien aux activités du WP.29 et a ouvert le débat sur la décision no 55. Le Président du GRVA a proposé que le groupe de travail informel ITS réponde à la demande du CTI concernant les protocoles de communication entre les véhicules électriques et les infrastructures de recharge, comme il l’avait fait pour la demande concernant la communication entre véhicules.

37. Le Président du groupe de travail informel ITS s’est dit favorable à l’approche consistant à demander à son groupe d’examiner d’abord la question et de proposer au WP.29 une marche à suivre, y compris une éventuelle répartition des activités entre les groupes de travail concernés. Le Président du GRPE a appuyé cette proposition.

38. Le WP.29 a décidé que le groupe de travail informel ITS répondrait à la demande du CTI relative aux protocoles de communication entre les véhicules électriques et les infrastructures de recharge.

 V. Examen des rapports des groupes de travail subsidiaires du Forum mondial (point 3 de l’ordre du jour)

 A. Groupe de travail du bruit et des pneumatiques (GRBP) (soixante-seizième session, 5‑7 septembre 2022) (point 3.1 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/GRBP/74

39. Le Forum mondial a approuvé le rapport du Président du GRBP sur la soixante-seizième session du Groupe (ECE/TRANS/WP.29/GRBP/74).

 B. Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA) (quatorzième session, 26-30 septembre 2022) (point 3.2 de l’ordre du jour)

*Document(s)*: ECE/TRANS/WP.29/GRVA/14

40. Le Forum mondial a approuvé le rapport du Président du GRVA sur la quatorzième session du Groupe (ECE/TRANS/WP.29/GRVA/14).

 C. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (124e session, 11‑14 octobre 2022) (point 3.3 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/GRSG/103

41. Le Forum mondial a approuvé le rapport du Président du GRSG sur la 124e session du Groupe (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/103).

 D. Groupe de travail de l’éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (quatre-vingt-septième session, 25-28 octobre 2022) (point 3.4 de l’ordre du jour)

*Document(s)*: ECE/TRANS/WP.29/GRE/87

42. Le Forum mondial a approuvé le rapport du Président du GRE sur la quatre-vingt-septième session du Groupe (ECE/TRANS/WP.29/GRE/87).

 E. Faits marquants des sessions récentes (point 3.5 de l’ordre du jour)

 1. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (soixante-douzième session,
5‑9 décembre 2022) (point 3.5.1 de l’ordre du jour)

43. Au nom du Président du GRSP, le représentant des États-Unis d’Amérique a informé le WP.29 des résultats de la soixante-douzième session du Groupe, qui s’est tenue en mode hybride du 5 au 9 décembre 2022 (pour de plus amples informations, voir le rapport publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRSP/72).

44. Le GRSP a décidé de faire du groupe spécial de la protection équitable des occupants du véhicule un groupe de travail informel, sur le même thème, et a adopté le mandat de ce groupe. Par conséquent, le Président du GRSP a décidé de demander au WP.29 et à l’AC.3 d’approuver l’établissement de ce groupe de travail informel à leurs sessions de mars 2023. Le Forum mondial a approuvé la décision du GRSP, dans l’attente de l’adoption du mandat du groupe de travail informel (par adoption, par le GRSP, du rapport de sa soixante-douzième session) et de l’approbation parallèle du Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3) (voir par. 129).

45. Le GRSP a recommandé de soumettre à l’AC.3, à sa session de juin 2023, la proposition d’amendement 1 au RTM ONU no 13 relatif aux véhicules à pile à combustible à hydrogène. Le représentant du Japon s’est félicité de la décision du GRSP et a dit espérer un consensus ou un vote de l’AC.3 en faveur de l’inscription de cet amendement au Registre mondial.

46. Le Président du GRSP a demandé au WP.29 de reporter à sa session de juin les résultats de son équipe spéciale chargée de l’examen des règlements sous l’angle de la conduite automatisée. Le Forum mondial a approuvé cette demande.

47. Le Forum mondial a pris note du fait que M. M. Koubek (États-Unis d’Amérique) et M. H.G. Kim (République de Corée) avaient été réélus Président et Vice-Président pour les sessions prévues en 2023.

 2. Groupe de travail de la pollution et de l’énergie (GRPE) (quatre-vingt-septième session, 10-13 janvier 2023) (point 3.5.2 de l’ordre du jour)

48. Le Président du GRPE (Pays-Bas) a rendu compte au WP.29 des résultats de la quatre‑vingt-septième session du Groupe (pour de plus amples informations, voir le rapport de la session, publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRPE/87).

49. Le GRPE a approuvé les propositions relatives à un nouveau Règlement ONU sur les émissions mondiales en conditions réelles de conduite, à une nouvelle série 08 d’amendements au Règlement ONU no 83 (Émissions polluantes des véhicules des catégories M1 et N1), à de nouveaux suppléments aux Règlements ONU nos 24 (Émissions de polluants visibles, mesure de la puissance des moteurs à allumage par compression (fumées des moteurs diesel)), 49 (Émissions des moteurs à allumage par compression et des moteurs à allumage commandé (GPL et GNC)), 83 (Émissions polluantes des véhicules des catégories M1 et N1), 85 (Mesure de la puissance nette et de la puissance maximale sur 30 min) et 101 (Émissions de CO2/consommation de carburant).

50. Le GRPE a adopté une proposition de nouveau RTM ONU sur la mesure en laboratoire des émissions de freinage des voitures particulières et utilitaires légers, ainsi que le rapport d’activité final y afférent.

51. Le GRPE a approuvé le mandat du groupe de travail informel de l’analyse du cycle de vie des véhicules automobiles (groupe A-LCA) et a décidé de réviser le mandat et le règlement intérieur du groupe de travail informel des prescriptions d’efficacité en matière d’environnement et de propulsion (groupe de travail informel EPPR).

52. Le GRPE a décidé de créer une équipe spéciale de la pertinence des Règlements et RTM du GRPE pour les systèmes de conduite automatisés, dont la première réunion devrait avoir lieu avant sa session suivante.

53. Le GRPE a demandé au Secrétaire d’organiser une session supplémentaire consacrée à l’analyse du cycle de vie, de préférence en avril 2023. Le secrétariat a confirmé qu’une session spéciale du GRPE aurait lieu les 12 et 13 avril 2023.

54. Le représentant de l’Australie a demandé des éclaircissements sur les limites d’émission en conditions réelles de conduite et sur leur corrélation avec la norme Euro 6e. Il s’est demandé si une procédure relative aux émissions en conditions réelles de conduite serait disponible à l’avenir pour les véhicules dont les limites d’émission sont plus basses, compte tenu de la qualité des carburants disponibles dans certaines régions.

55. Le Président du GRPE a confirmé que le Règlement ONU sur les émissions en conditions réelles de conduite était lié aux limites d’émission les plus récentes fixées dans les Règlements ONU nos 83 et 154, aux fins d’une reconnaissance mutuelle. Il a souligné qu’il importait de disposer de prescriptions pointues en matière de qualité des carburants afin de pouvoir respecter les limites d’émission les plus récentes.

56. Le représentant du Japon a salué la contribution du Président du GRPE. Il a souligné que les activités du groupe A-LCA étaient pertinentes pour le Japon, et s’est félicité de l’adoption du mandat et de l’organisation d’une session supplémentaire du GRPE en avril.

57. Le Président du GRPE a confirmé l’importance de cette activité ainsi que de la session du GRPE qui serait consacrée à ce thème en avril. Il a souligné les contributions du Japon et de la République de Corée au lancement de ces travaux ainsi que celles des autres pays, qui étaient toujours plus nombreux à y participer.

 3. Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA) (quinzième session, 23-27 janvier 2023) (point 3.5.3 de l’ordre du jour)

58. Le Président du GRVA a rendu compte des résultats de la quinzième session du Groupe (voir le document ECE/TRANS/WP.29/GRVA/15 pour de plus amples informations).

59. Le WP.29 a approuvé la création du groupe de travail informel du contrôle de l’accélération en cas d’erreur de pédale. Le représentant du Japon a souligné l’importance de ces travaux et s’est félicité de cette approbation.

60. Le WP.29 a décidé que le GRVA collaborerait avec le Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) afin de définir les (sous-)catégories de véhicules relatives aux systèmes de conduite automatisés.

61. Le WP.29 a noté que le GRVA organiserait d’autres ateliers sur l’application des dispositions relatives à la cybersécurité élaborées par le groupe de travail informel de la cybersécurité et des questions liées aux transmissions sans fil (groupe CS/OTA).

62. Le WP.29 a décidé que le GRVA organiserait un atelier sur les systèmes de freinage électromécaniques, nouveau système de freinage susceptible de présenter des avantages pour les véhicules électriques et automatisés, et a insisté sur son importance.

63. Le WP.29 a attribué les Règlements nos 102 et 147 au GRSG.

64. Le WP.29 a pris note du travail accompli et de la coordination assurée par l’équipe spéciale de la pertinence des Règlements ONU et des RTM ONU pour les systèmes de conduite automatisés, qui relève du GRVA, et a dit attendre qu’un rapport lui soit soumis à sa session de juin 2023.

65. Le WP.29 a transmis le document GRVA-15-15/Rev.2 (Détermination du statut d’un véhicule doté d’un système de conduite automatisé) au groupe de travail informel des systèmes de transport intelligents (ITS).

66. Le WP.29 a invité le Président du GRVA à informer, au nom du WP.29, le Forum mondial de la sécurité routière (WP.1), lors de sa session suivante (mars 2023), des débats tenus au sein du WP.29 concernant la collaboration entre les deux groupes de travail.

67. Le WP.29 a décidé que le Président du GRVA, le Président du WP.29, le secrétariat et les parties intéressées établiraient pour sa session de juin 2023 un document de base visant à structurer la collaboration avec le WP.1.

 4. Groupe de travail du bruit et des pneumatiques (GRBP) (soixante-dix-septième session, 7-10 février 2023) (point 3.5.4 de l’ordre du jour)

68. Le Président du GRBP a rendu compte des résultats de la soixante-dix-septième session du Groupe (pour de plus amples informations, voir le rapport de la session, publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRBP/75).

69. Il a demandé que les mandats du groupe de travail informel des dispositions supplémentaires concernant les émissions sonores (groupe ASEP) et du groupe de travail informel de l’adhérence sur sol mouillé des pneumatiques usés (groupe WGWT) soient prolongés respectivement jusqu’en décembre 2024 et février 2026. Le WP.29 a donné son accord.

70. Le Président du GRBP a souligné que, le 1er juillet 2023, une période de suivi d’un an débuterait pour la collecte et l’analyse des données d’essai relatives aux prescriptions supplémentaires concernant les émissions sonores en conditions réelles de conduite du Règlement ONU no 51 et que le GRBP était convenu de la structure de ce processus et avait adopté des propositions d’amendement dans lesquelles figurent des indications précises relatives à la collecte et à la transmission des données sur les émissions sonores en conditions réelles de conduite. Il a également indiqué que, s’ils étaient approuvés en juin 2023, ces amendements entreraient en vigueur aux alentours de janvier 2024 et que la collecte des données devrait débuter le 1er juillet 2023. Par conséquent, le GRBP comptait sur la coopération des Parties contractantes et demandait instamment aux autorités d’homologation de type et aux services techniques de recueillir et de transmettre les données relatives aux émissions sonores en conditions réelles de conduite à compter du 1er juillet 2023.

71. Le Président du GRBP a rappelé que, à la session de novembre 2022 du WP.29, deux solutions avaient été proposées concernant l’interdiction de l’utilisation de l’identifiant unique dans les Règlements ONU :

a) Élaborer une clause type à insérer dans les Règlements ONU ;

b) Adopter un amendement à l’annexe 5 de l’Accord de 1958.

72. En conclusion, il a indiqué que le GRBP avait établi un groupe d’intérêt spécial chargé de l’examen des règlements sous l’angle de la conduite automatisée (groupe AVRS), qui avait examiné 21 Règlements ONU relevant de la responsabilité du GRBP et recensé 13 Règlements ONU à examiner plus avant. Il a souligné que le GRBP attendait de connaître les priorités du WP.29 et du GRVA à cet égard, ainsi que les nouvelles définitions des catégories (ou sous-catégories) de véhicules relatives aux systèmes de conduite automatisés.

 VI. Accord de 1958 (point 4 de l’ordre du jour)

 A. État de l’Accord et des Règlements ONU y annexés (point 4.1 de l’ordre du jour)

73. Le secrétariat a indiqué au Forum mondial que la dernière mise à jour de l’état de l’Accord de 1958, sur la base du document ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.31, était disponible en ligne à l’adresse suivante : <https://unece.org/status-1958-agreement-and-annexed-regulations>. Le Forum mondial a noté que les Parties contractantes devaient informer le secrétariat de toute modification à apporter au document sur l’état de l’Accord uniquement au moyen de la base de données en ligne (/343app).

74. Le WP.29 a accueilli les Philippines en tant que nouvelle Partie contractante à l’Accord de 1958.

72 *bis* Le représentant du Japon a souligné que l’adhésion des Philippines à l’Accord de 1958 venait renforcer la représentation des pays asiatiques.

 B. Orientations demandées par les groupes de travail à propos de questions relatives aux Règlements ONU annexés à l’Accord de 1958 (point 4.2 de l’ordre du jour)

 1. Reproduction de normes privées et renvoi à celles-ci dans les Règlements ONU, les Règlements techniques mondiaux ONU (RTM ONU) et les Règles ONU
(point 4.2.1 de l’ordre du jour)

75. Le WP.29 a constaté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

 2. Orientations concernant les amendements aux Règlements ONU annexés à l’Accord de 1958 (point 4.2.2 de l’ordre du jour)

76. Le WP.29 a constaté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

 3. Interprétation de Règlements ONU (point 4.2.3 de l’ordre du jour)

77. Le WP.29 a constaté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

 C. Mise au point d’une homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA) (point 4.3 de l’ordre du jour)

*Document*(s) : Documents informels : WP.29-189-13/Rev.1,
WP.29-189-17

78. Le représentant du Japon, Président du groupe de travail informel IWVTA, a déclaré que le groupe avait entrepris de rédiger une proposition de série 06 d’amendements au Règlement ONU no 0, qui serait soumise en tant que document informel pour examen à la session de juin 2023 du WP.29. Le groupe informel poursuivait l’élaboration d’une procédure pour l’ajout de nouveaux Règlements ONU à l’annexe IV du Règlement no 0. Le représentant du Japon a indiqué que l’emploi et l’interprétation du mot « *series* » dans l’expression « *the preceding series of amendments* » dans les dispositions transitoires posaient problème et que le groupe de travail informel avait donc soumis une proposition d’amendements à l’aide‑mémoire relatif aux dispositions transitoires (section A du chapitre II de l’annexe 1 des Directives générales concernant l’élaboration des Règlements de l’ONU et les dispositions transitoires qu’ils contiennent) (WP.29-189-13/Rev.1). Il a demandé à tous les membres du WP.29 d’examiner le document informel WP.29-189-13/Rev.1 et de lui faire part de leurs éventuelles observations.

 D. Révision 3 de l’Accord de 1958 (point 4.4 de l’ordre du jour)

79. Le WP.29 a constaté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

 E. Élaboration d’une base de données électronique pour l’échange d’informations concernant l’homologation de type (DETA)
(point 4.5 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : Documents informels : WP.29-189-11, WP.29-189-12

80. Le Secrétaire du GRVA, au nom du Président du groupe de travail informel de la DETA, a présenté au Forum mondial un rapport sur l’utilisation de la base et sur les travaux menés par le groupe informel à sa quarante-sixième session, tenue le 2 mars 2023 (WP.29‑189-12). Il a fait le point de la situation en précisant le nombre de Parties contractantes disposant d’un coordonnateur chargé de la DETA, le nombre d’homologations téléchargées et le nombre de fabricants et de constructeurs répertoriés, puis il a présenté en détail les activités du groupe relatives à la mise en application de l’identifiant unique (UI) et à la sous-traitance du module correspondant. Il a souligné que le groupe avait établi une version révisée et améliorée du document informel WP.29-188-20 (distribué aux organes subsidiaires en novembre 2022), reproduite dans le document de travail DETA-45-07e‑Rev.1. Enfin, il a invité le WP.29 à envisager de prolonger le mandat du groupe pour une période de deux ans.

81. Le WP.29 a décidé de prolonger de deux ans le mandat du groupe de travail informel de la DETA.

82. Le représentant de l’Allemagne a indiqué au WP.29 que l’OICA avait annoncé au groupe de travail informel de la DETA que le financement du développement du module UI n’était plus garanti. Par conséquent, la mise en application de l’identifiant unique était actuellement suspendue. Le représentant de l’OICA a expliqué les raisons de l’arrêt du financement du module UI.

83. Le représentant de l’OICA a demandé au groupe de travail informel de la DETA des précisions sur les perspectives concernant l’utilisation de l’identifiant unique. En fonction des informations reçues, l’OICA pourrait de nouveau envisager de financer la mise en application de l’identifiant unique.

84. Le représentant de l’Allemagne a déclaré que si l’identifiant unique et ses avantages faisaient débat, les améliorations potentielles et les mesures à prendre devaient être débattues au sein du WP.29. Le représentant de l’Afrique du Sud a rappelé plusieurs difficultés liées à l’identifiant unique et a déclaré qu’il partageait le point de vue de l’Allemagne.

85. Le WP.29 a décidé d’attendre l’évaluation, par les groupes de travail, de l’applicabilité de l’identifiant unique aux Règlements ONU et de tenir un débat plus approfondi sur ce sujet à sa session suivante, en juin 2023.

86. Le secrétariat a fait savoir au Forum mondial que l’état d’avancement des activités liées au financement de la DETA et à son hébergement à la CEE restait inchangé.

87. Le Forum mondial a remercié l’Allemagne de continuer à accueillir la DETA.

 F. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis par le GRBP (point 4.6 de l’ordre du jour)

*Document(s)*:ECE/TRANS/WP.29/2023/2
ECE/TRANS/WP.29/2023/3
ECE/TRANS/WP.29/2023/4
ECE/TRANS/WP.29/2023/5
ECE/TRANS/WP.29/2023/6
ECE/TRANS/WP.29/2023/7
ECE/TRANS/WP.29/2023/8

88. Le Forum mondial a examiné des projets d’amendements au titre des points 4.6.1 à 4.6.6 de l’ordre du jour et a recommandé qu’ils soient soumis à l’AC.1 pour mise aux voix, sous réserve de la correction d’ordre rédactionnel ci-après à apporter au document ECE/TRANS/WP.29/2023/6, au titre du point 4.6.5 de l’ordre du jour :

*Annexe 7, paragraphe 3.1.4.2, avant-dernier tiret, dans la version anglaise*, au lieu de « the‑indication », lire « the indication ».

89. Le Président du GRBP a présenté une proposition concernant la série 04 d’amendements au Règlement ONU no 117 (point 4.6.7 de l’ordre du jour) (ECE/TRANS/ WP.29/2023/8). Le Forum mondial a examiné cette proposition et a recommandé qu’elle soit soumise à l’AC.1 pour mise aux voix. Le représentant de l’ETRTO a insisté sur l’importance de cette proposition pour la sécurité routière et la protection de l’environnement et a réaffirmé l’engagement de l’industrie en faveur de ces objectifs.

 G. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis par le GRVA (point 4.7 de l’ordre du jour)

*Document(s)*:ECE/TRANS/WP.29/2023/9
ECE/TRANS/WP.29/2023/10
ECE/TRANS/WP.29/2023/11
ECE/TRANS/WP.29/2023/12
ECE/TRANS/WP.29/2023/13
ECE/TRANS/WP.29/2023/14
ECE/TRANS/WP.29/2023/15
ECE/TRANS/WP.29/2023/16
ECE/TRANS/WP.29/2023/17

90. Le Forum mondial a examiné des projets d’amendements au titre des points 4.7.1 à 4.7.9 de l’ordre du jour et a recommandé qu’ils soient soumis à l’AC.1 pour mise aux voix, sous réserve des modifications suivantes :

*Point 4.7.1 de l’ordre du jour ECE/TRANS/WP.29/2023/9*

*Titre*, au lieu de « Complément 17 », lire « Complément 18 ».

*Points 4.7.6, 4.7.7 et 4.7.8 de l’ordre du jour ECE/TRANS/WP.29/2023/14, ECE/TRANS/WP.29/2023/15 et ECE/TRANS/WP.29/2023/16*

*Paragraphe 6.6.1*, lire :

« 6.6.1 Le véhicule mis à l’essai…

L’essai doit être effectué avec un véhicule qui se déplace aux vitesses indiquées dans les tableaux ci-dessous pour les catégories M1 et N1 respectivement. S’il le juge utile, le service technique peut effectuer des essais à d’autres vitesses parmi celles indiquées dans le tableau du paragraphe 5.2.2.4 et comprises dans la plage de vitesses prescrite au paragraphe 5.2.2.3.

L’essai prescrit ci-dessus doit être effectué avec une “cible non rigide” figurant un enfant piéton âgé de 6 ans, conformément au paragraphe 6.3.2. ».

*Point 4.7.8 de l’ordre du jour* *ECE/TRANS/WP.29/2023/16*

*Paragraphe 1*, après l’alinéa b), ajouter l’alinéa c), libellé comme suit :

« c) Éviter ou réduire l’impact d’un choc contre une bicyclette. ».

*Page 4*, au lieu de « *Paragraphe 5.2.2.4*, lire », lire « *Paragraphe 5.2.3.4*, lire ».

 H. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis par le GRSG (point 4.8 de l’ordre du jour)

*Document(s)* :ECE/TRANS/WP.29/2023/18ECE/TRANS/WP.29/2023/19ECE/TRANS/WP.29/2023/20ECE/TRANS/WP.29/2023/21ECE/TRANS/WP.29/2023/22ECE/TRANS/WP.29/2023/23ECE/TRANS/WP.29/2023/24

91. Le Président du GRSG a présenté un projet d’amendement au titre du point 4.8.7 de l’ordre du jour.

92. Le Forum mondial a examiné des projets d’amendements au titre des points 4.8.1 et 4.8.7 de l’ordre du jour et a recommandé qu’ils soient soumis à l’AC.1 pour mise aux voix, sous réserve de la modification suivante :

*Point 4.8.5 de l’ordre du jour, ECE/TRANS/WP.29/2023/22*

*Titre*, au lieu de « Complément 2 », lire « Complément 3 ».

 I. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis par le GRE (point 4.9 de l’ordre du jour)

*Document(s)*:ECE/TRANS/WP.29/2023/25ECE/TRANS/WP.29/2023/26ECE/TRANS/WP.29/2023/27ECE/TRANS/WP.29/2023/28ECE/TRANS/WP.29/2023/29ECE/TRANS/WP.29/2023/30ECE/TRANS/WP.29/2023/31ECE/TRANS/WP.29/2023/32ECE/TRANS/WP.29/2023/33ECE/TRANS/WP.29/2023/34ECE/TRANS/WP.29/2023/35ECE/TRANS/WP.29/2023/36ECE/TRANS/WP.29/2023/37ECE/TRANS/WP.29/2023/38ECE/TRANS/WP.29/2023/39ECE/TRANS/WP.29/2023/40

93. Le Forum mondial a examiné des projets d’amendements au titre des points 4.9.1 à 4.9.16 de l’ordre du jour et a recommandé qu’ils soient soumis à l’AC.1 pour mise aux voix, sous réserve de la correction rédactionnelle suivante, à apporter dans les documents ECE/TRANS/WP.29/2023/36 (point 4.9.12 de l’ordre du jour), ECE/TRANS/WP.29/ 2023/38 (point 4.9.14 de l’ordre du jour) et ECE/TRANS/WP.29/2023/40 (point 4.9.16 de l’ordre du jour) :

*Page 2, ligne introductive*, lire :

« *Introduction*, ajouter à la fin un nouveau paragraphe libellé comme suit :… ».

 J. Examen, s’il y a lieu, de projets de rectificatifs à des Règlements ONU existants, soumis par les groupes de travail (point 4.10 de l’ordre du jour)

94. Le WP.29 a constaté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

 K. Examen, s’il y a lieu, de propositions additionnelles d’amendements à des Règlements ONU existants, soumises par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial (point 4.11 de l’ordre du jour)

95. Le WP.29 a constaté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

 L. Examen, s’il y a lieu, de propositions de nouveaux Règlements ONU, soumises par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial (point 4.12 de l’ordre du jour)

96. Le WP.29 a constaté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

 M. Examen, s’il y a lieu, de propositions d’amendements à la Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3), soumises pour examen au Forum mondial par les groupes de travail
(point 4.13 de l’ordre du jour)

97. Aucune proposition d’amendement à la Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3) n’avait été soumise.

 N. Propositions d’amendements à la Résolution d’ensemble sur une spécification commune des catégories de sources lumineuses (R.E.5) (point 4.14 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2023/41

98. Le Président du GRE a brièvement présenté des projets d’amendements à la Résolution d’ensemble sur une spécification commune des catégories de sources lumineuses (R.E.5), qui introduisent notamment plusieurs nouvelles catégories de sources lumineuses à DEL. Le Forum mondial a examiné et adopté ces amendements.

 O. Propositions d’amendements aux Résolutions mutuelles dont font l’objet l’Accord de 1958 et l’Accord de 1998 (point 4.15 de l’ordre du jour)

99. Le WP.29 a constaté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

 P. Propositions de nouvelles résolutions mutuelles dont feraient l’objet l’Accord de 1958 et l’Accord de 1998 (point 4.16 de l’ordre du jour)

100. Le WP.29 a constaté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

 VII. Accord de 1998 (point 5 de l’ordre du jour)

 État de l’Accord, y compris l’application de son paragraphe 7.1
(point 5.1 de l’ordre du jour)

*Document(s)* :ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.36
Document informel : WP.29-189-06

101. Le Forum mondial a convenu que les points 5.2 à 5.5/5.6 de l’ordre du jour relatifs à l’Accord de 1998 seraient examinés en détail au titre des points 15 à 19 de l’ordre du jour établis pour le Comité exécutif de l’Accord de 1998 (WP.29/AC.3).

 VIII. Éléments d’intérêt commun relatifs aux Accords de 1958 et de 1998 (point 6 de l’ordre du jour)

102. Le Forum mondial a décidé de maintenir ce point à son ordre du jour dans l’attente de nouveaux exposés.

 IX. Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques) (point 7 de l’ordre du jour)

*Document(s)*:Document informel : WP.29-189-14

103. Le représentant de la CITA, Secrétaire du groupe de travail informel du contrôle technique périodique, a donné un aperçu des activités récentes du groupe informel (WP.29‑189-14) au nom des deux Coprésidents du groupe. Il a indiqué au WP.29 que le groupe examinait actuellement les documents soumis par la Commission européenne concernant l’amendement à la Résolution d’ensemble R.E.6. relative à la détection des manipulations frauduleuses. Il a déclaré que le groupe établirait, pour examen par le WP.29 en juin 2023, des documents portant sur l’inspection du filtre à particules diesel lors du contrôle technique périodique et sur la falsification du compteur kilométrique, ainsi que le mandat d’une équipe spéciale de la lutte contre la falsification des émissions. Il a expliqué que le groupe de travail informel avait poursuivi l’élaboration d’un projet de Règle de l’ONU sur les systèmes d’appel d’urgence en cas d’accident, en coopération avec le GRSG. Il a mentionné les activités menées en collaboration avec le groupe de travail informel de la DETA en ce qui concernait l’identifiant unique et l’accès aux données embarquées aux fins du contrôle technique périodique. Il a demandé au WP.29 de donner des orientations sur ces questions.

104. Le WP.29 a approuvé la suggestion que lui avait faite le représentant de la CITA, tendant à ce qu’il formule des observations sur les documents lorsque ceux-ci seraient disponibles, et a invité le groupe de travail informel du contrôle technique périodique à rendre compte de ses progrès lors de sa session de juin 2023 et tous les délégués à participer à la réunion suivante du groupe informel, qui devait avoir lieu le 14 avril 2023.

 A. État de l’Accord (point 7.1 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.17

105. Le WP.29 a pris note du document ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.17 sur l’état de l’Accord de 1997, y compris l’état des Règles de l’ONU y annexées, de la liste des Parties contractantes à l’Accord et de leurs services administratifs et a encouragé les Parties contractantes à l’Accord à fournir au secrétariat (francois.guichard@un.org), selon que de besoin, des informations pertinentes et actualisées.

 B. Amendements à l’Accord de 1997 (point 7.2 de l’ordre du jour)

106. Le WP.29 a constaté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

 C. Élaboration de nouvelles Règles à annexer à l’Accord de 1997 (point 7.3 de l’ordre du jour)

107. Le WP.29 a constaté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

 D. Mise à jour des Règles annexées à l’Accord de 1997 (point 7.4 de l’ordre du jour)

108. Le WP.29 a constaté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

 E. Mise à jour de la Résolution d’ensemble no 6 (R.E.6), relative aux prescriptions applicables au matériel d’essai, aux qualifications
et à la formation des inspecteurs et à la supervision des centres d’essai (point 7.5 de l’ordre du jour)

109. Le WP.29 a constaté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

 F. Conformité des véhicules pendant leur durée de vie (point 7.6 de l’ordre du jour)

*Document(s)* :(ECE/TRANS/WP.29/2022/145)

110. Le Secrétaire du groupe de travail informel du contrôle technique périodique a informé le Forum mondial de l’état d’avancement du document-cadre sur la conformité des véhicules pendant leur durée de vie (ECE/TRANS/WP.29/2022/145), présenté à la session précédente du WP.29. Il a indiqué que de nouvelles contributions avaient été reçues et qu’une version révisée du document serait présentée à la session de juin 2023 du WP.29.

 X. Questions diverses (point 8 de l’ordre du jour)

 A. Échange d’informations sur les mesures appliquées en cas de défaut et de non-conformité, notamment les systèmes de rappel (point 8.1 de l’ordre du jour)

111. Aucun sujet n’a été évoqué au titre de ce point de l’ordre du jour.

 B. Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968 et les dispositions techniques concernant les véhicules des Règlements ONU et des RTM ONU adoptées dans le cadre des Accords de 1958 et de 1998 (point 8.2 de l’ordre du jour)

112. Aucun sujet n’a été évoqué au titre de ce point de l’ordre du jour.

 C. Deuxième Décennie d’action pour la sécurité routière (point 8.3 de l’ordre du jour)

*Document(s)*: ECE/TRANS/2023/7Document informel : WP.29-189-09

113. Le WP.29 a pris note du document ECE/TRANS/2023/7 (Plan d’action de la CEE pour la sécurité routière 2023-2030), soumis par le secrétariat (WP.29-189-09), visant notamment à améliorer l’application des recommandations du Comité des transports intérieurs concernant l’amélioration des systèmes nationaux de sécurité routière (ECE/TRANS/2020/9). Le secrétariat a ajouté que le document aiderait les différents pays à évaluer leur mise en œuvre des recommandations du Comité en tant qu’outil de suivi.

114. Sur proposition du Vice-Président du WP.29, il a été décidé de reprendre l’examen de la proposition sur la base d’un document informel à la session suivante du WP.29, en y incorporant les priorités découlant du programme de travail du WP.29 et de ses organes subsidiaires. Le WP.29 a demandé aux représentants de formuler les observations nécessaires aux fins de l’élaboration du document révisé susmentionné.

 D. Renforcement de la sécurité et réduction des émissions polluantes des véhicules neufs et d’occasion dans les pays à revenu faible ou intermédiaire (point 8.4 de l’ordre du jour)

*Document(s)*:Document informel WP.29-189-16

115. Le Président du groupe de travail informel du renforcement de la sécurité et de la réduction des émissions polluantes des véhicules neufs et d’occasion (groupe SCUNV) a rendu compte au WP.29 des travaux du groupe informel à sa cinquième session, tenue le 2 mars 2023 (WP.29-189-16). Il a présenté les activités actuelles du groupe, y compris l’élaboration d’un projet de programme de travail. Il a également fait le point sur la situation en ce qui concernait les autres entités et organisations travaillant sur la sécurité et la réduction des émissions polluantes des véhicules neufs et d’occasion, en notant que ces activités devraient être examinées par le groupe afin d’éviter les chevauchements.

116. Le Président du groupe SCUNV a également présenté le calendrier proposé par le groupe informel pour les années à venir.

117. Le représentant de la Suède a exprimé son appui aux travaux en cours du groupe SCUNV. Il a souligné qu’en ce qui concernait les autres parties qui travaillaient sur la sécurité et la réduction des émissions polluantes des véhicules, le groupe subsidiaire du WP.29 devait prendre leurs activités en considération. Il a noté que la future directive de l’Union européenne sur les véhicules hors d’usage faisait actuellement l’objet d’un débat au sein de l’UE.

118. Le représentant de la FIA a également appuyé les activités en cours du groupe SCUNV et a noté que, en référence à l’exposé présenté par la CITA lors de la réunion du groupe, ce dernier devait envisager d’adopter des propositions plus adaptées à la situation des pays à revenu faible et moyen. Il a fait remarquer que l’exemple du Japon et de la Nouvelle-Zélande ne correspondait pas à la situation économique de ces pays. Il a suggéré d’impliquer davantage les parties prenantes africaines, par exemple les clubs automobiles locaux.

119. Le Président du WP.29 a encouragé le groupe SCUNV à poursuivre ses activités.

 E. Documents destinés à la publication (point 8.5 de l’ordre du jour)

*Document(s)* :Document informel : WP.29-189-10

120. Le WP.29 a noté que le document informel WP.29-189-10 comportait des informations sur les propositions d’amendement et sur les deux nouveaux Règlements ONU qui avaient été adoptés par l’AC.1 à la session de novembre 2022 du WP.29. Il a en outre noté que le document indiquait également les dates (envisagées) d’entrée en vigueur, à savoir le 5 juin 2023 pour les amendements si aucune objection n’avait été reçue, et le 8 juin 2023 pour les deux nouveaux Règlements ONU.

 F. Autres questions (point 8.6 de l’ordre du jour)

121. Le représentant du Japon a présenté le document informel WP.29-189-19 dans lequel étaient données des précisions sur l’organisation de la Conférence sur l’amélioration de la sécurité des véhicules (ESV), qui devait se tenir au Japon en avril 2023 et qui était organisée par la National Highway Traffic Safety Administration des États-Unis d’Amérique, le Ministère japonais de l’aménagement du territoire, des infrastructures, des transports et du tourisme et le Ministère japonais de l’économie, du commerce et de l’industrie.

122. Le Secrétaire du GRVA a présenté, au nom du représentant de la France, le document informel WP.29-189-20, qui avait été transmis au WP.29 par ledit représentant au nom des chefs des équipes spéciales des groupes de travail chargés de l’examen de l’applicabilité des Règlements et RTM ONU aux véhicules à conduite automatisée. Dans son exposé, il a rappelé qu’à sa 186e session (mars 2022), le WP.29 avait donné mandat aux groupes de travail de donner une vue d’ensemble des activités menées par les équipes spéciales. Il a expliqué que le Groupe suivait une démarche commune consistant à structurer ses travaux en trois phases : un examen de haut niveau, un examen détaillé et la rédaction d’un livre blanc sur la prise en considération de la conduite automatisée lors de l’élaboration de nouveaux règlements. Il a présenté un rapport sur l’état d’avancement des activités menées dans le cadre de tous les groupes de travail. Le représentant des États-Unis d’Amérique a salué les travaux en cours, qui étaient pour les autres groupes de travail de l’ONU un exemple de la manière dont les experts pouvaient collaborer pour réaliser les évaluations voulues. Le WP.29 a salué cet exposé et a décidé de reprendre l’examen de cette question au titre du point 2.3 de l’ordre du jour de sa session suivante.

123. Le représentant de l’Afrique du Sud, M. Mutengwe, cadre du National Regulator for Compulsory Specification (NRCS), a annoncé le prochain départ à la retraite du chef de la délégation sud-africaine, M. D. van Tonder. Il a indiqué qu’il ferait partie de la délégation lors de la session suivante. Il a précisé que des débats étaient en cours concernant les modalités de la participation de M. van Tonder au groupe de travail informel du renforcement de la sécurité et de la réduction des émissions polluantes des véhicules neufs et d’occasion (groupe SCUNV) en tant que président au-delà du mois d’août 2023. Il a également annoncé qu’il exposerait les faits nouveaux survenus dans son pays concernant l’amélioration des dispositions obligatoires pour les véhicules des catégories M1 et N1. Le WP.29 a souhaité la bienvenue au nouveau chef de délégation et a salué l’importante contribution de M. van Tonder au cours de la dernière décennie au sein du WP.29.

 XI. Adoption du rapport (point 9 de l’ordre du jour)

124. Le Forum mondial a adopté le rapport sur sa 189e session et ses annexes sur la base d’un projet établi par le secrétariat dans le cadre des procédures spéciales appliquées en raison de la pandémie de COVID-19. Ce rapport comprend des sections relatives à la quatre-vingt-troisième session du Comité d’administration de l’Accord de 1958 (AC.1), à la soixante-sixième session du Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3) et à la quatorzième session du Comité d’administration de l’Accord de 1997 (AC.4).

 B. Comité d’administration de l’Accord de 1958 (AC.1)

 XII. Constitution du Comité d’administration (point 10 de l’ordre du jour)

125. Sur les 59 Parties contractantes à l’Accord, 35 étaient représentées et ont pris part à la procédure de vote lors de la quatre-vingt-troisième session de l’AC.1, le 8 mars 2023.

126. L’AC.1 a invité le Président du WP.29 à présider la session.

 XIII. Propositions d’amendements et de rectificatifs à des Règlements ONU existants et propositions de nouveaux Règlements ONU − Vote du Comité d’administration (point 11 de l’ordre du jour)

127. Les résultats du vote sur les documents présentés sont indiqués dans les tableaux ci‑après, conformément aux dispositions de l’article 12 et de l’appendice de la révision 3 de l’Accord de 1958 :

| *Amendements à des Règlements existants* |
| --- |
| *Règlement no* | *Objet du Règlement* | *Parties contractantes* | *Document : ECE/TRANS/WP.29/…* | *Résultat du vote : pour/contre/abstentions* | *État d’évolution du document* | *Observation* |
| *Appliquant le Règlement* | *Représentées* |
| 13-H | Freinage des voitures particulières | 54 | 33 | 2023/9 tel que modifié par le paragraphe 90 | 33/0/0 | Complément 18 à la version originale | \* |
| 30 | Pneumatiques pour les voitures particulières et leurs remorques  | 53 | 34 | 2023/4 | 34/0/0 | Complément 25 à la série 02 |  |
| 48 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse | 50 | 32 | 2023/25 | 32/0/0 | Complément 9 à la série 03 | \* |
| 48 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse | 50 | 32 | 2023/26 | 32/0/0 | Complément 22 à la série 04 | \* |
| 48 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse | 50 | 32 | 2023/27 | 32/0/0 | Complément 17 à la série 05 | \* |
| 48 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse | 50 | 32 | 2023/28 | 32/0/0 | Complément 18 à la série 06  | \* |
| 48 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse | 50 | 32 | 2023/29 | 32/0/0 | Complément 5 à la série 07  | \* |
| 48 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse | 50 | 32 | 2023/30 | 32/0/0 | Complément 3 à la série 08  | \* |
| 51 | Bruit des véhicules des catégories M et N  | 50 | 31 | 2023/2 | 31/0/0 | Complément 8 à la série 03  | \* |
| 53 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse sur les véhicules de la catégorie L3  | 49 | 32 | 2023/31 | 32/0/0 | Complément 24 à la série 01  | \* |
| 53 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse sur les véhicules de la catégorie L3  | 49 | 32 | 2023/32 | 32/0/0 | Complément 7 à la série 02  | \* |
| 53 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse sur les véhicules de la catégorie L3  | 49 | 32 | 2023/33 | 32/0/0 | Complément 4 à la série 03  | \* |
| 65 | Feux spéciaux d’avertissement | 37 | 13 | 2023/34 | 13/0/0 | Complément 12 à la version originale |  |
| 67 | Véhicules alimentés au GPL  | 47 | 30 | 2023/18 | 30/0/0 | Complément 3 à la série 03  | \* |
| 67 | Véhicules alimentés au GPL  | 47 | 30 | 2023/19 | 30/0/0 | Complément 2 à la série 04  | \* |
| 78 | Freinage des motocycles  | 50 | 32 | 2023/10 | 32/0/0  | Complément 2 à la série 05  | \* |
| 105 | Véhicules destinés au transport de marchandises dangereuses | 52 | 31 | 2023/20 | 31/0/0 | Complément 2 à la série 06 | \* |
| 110 | Véhicules alimentés au GNC ou au GNL  | 54 | 32 | 2023/24 | 32/0/0 | Série 06 | \* |
| 116 | Dispositifs antivol et systèmes d’alarme | 55 | 32 | 2023/23 | 32/0/0 | Complément 1 à la série 01 | \* |
| 117 | Pneumatiques − Résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé | 55 | 32 | 2023/5 | 32/0/0 | Complément 15 à la série 02 | \* |
| 117 | Pneumatiques − Résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé | 55 | 32 | 2023/6 tel que modifié par le paragraphe 88 | 32/0/0 | Complément 1 à la série 03  | \* |
| 117 | Pneumatiques − Résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé | 55 | 32 | 2023/8 | 32/0/0 | Série 04 | \* |
| 121 | Identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs | 56 | 32 | 2023/21 | 32/0/0 | Complément 6 à la série 01  | \* |
| 125 | Champ de vision du conducteur vers l’avant  | 54 | 32 | 2023/22 tel que modifié par le paragraphe 92 | 32/0/0 | Complément 3 à la série 02  | \* |
| 131 | AEBS | 58 | 34 | 2023/11 | 34/0/0 | Complément 3 à la série 01 | \* |
| 131 | AEBS | 58 | 34 | 2023/12 | 34/0/0 | Complément 1 à la série 02 | \* |
| 138 | Véhicules à moteur silencieux  | 58 | 35 | 2023/3 | 35/0/0 | Complément 3 à la série 01 | \* |
| 140 | ESC  | 58 | 35 | 2023/13 | 35/0/0 | Complément 5 à la version originale  | \* |
| 148 | Dispositifs de signalisation lumineuse  | 58 | 34 | 2023/35 | 34/0/0 | Complément 5 à la version originale | \* |
| 148 | Dispositifs de signalisation lumineuse  | 58 | 34 | 2023/36 tel que modifié par le paragraphe 93 | 34/0/0 | Complément 1 à la série 01 | \* |
| 149 | Dispositifs d’éclairage de la route | 58 | 34 | 2023/37 | 34/0/0 | Complément 7 à la version originale | \* |
| 149 | Dispositifs d’éclairage de la route | 58 | 34 | 2023/38 tel que modifié par le paragraphe 93  | 34/0/0 | Complément 1 à la série 01 | \* |
| 150 | Dispositifs rétroréfléchissants  | 58 | 34 | 2023/39 | 34/0/0 | Complément 5 à la version originale | \* |
| 150 | Dispositifs rétroréfléchissants  | 58 | 34 | 2023/40 tel que modifié par le paragraphe 93  | 34/0/0 | Complément 1 à la série 01 | \* |
| 152 | AEBS pour les véhicules des catégories M1 et N1 | 58 | 35 | 2023/14 tel que modifié par le paragraphe 90  | 35/0/0 | Complément 6 à la version originale | \* |
| 152 | AEBS pour les véhicules des catégories M1 et N1 | 58 | 35 | 2023/15 tel que modifié par le paragraphe 90 | 35/0/0 | Complément 5 à la série 01 | \* |
| 152 | AEBS pour les véhicules des catégories M1 et N1 | 58 | 35 | 2023/16 tel que modifié par le paragraphe 90 | 35/0/0 | Complément 3 à la série 02 | \* |
| 157 | ALKS  | 58 | 35 | 2023/17 | 35/0/0 | Complément 1 à la série 01 | \* |
| 164 | Pneumatiques à crampons  | 58 | 34 | 2023/7 | 34/0/0 | Complément 1 à la version originale | \* |

\* L’Union européenne votant au nom de ses États membres.

 C. Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3)

 XIV. Constitution du Comité exécutif et élection du Bureau pour l’année 2023 (point 12 de l’ordre du jour)

128. La soixante-sixième session du Comité exécutif (AC.3) s’est tenue le 8 mars 2023. Les représentants de 13 des 39 Parties contractantes à l’Accord y ont participé : Afrique du Sud, Australie, Canada, Chine, Union européenne (représentant les pays suivants : Allemagne, Chypre, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède), États-Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord et Tadjikistan[[2]](#footnote-3).

129. L’AC.3 a élu par acclamation M. T. Naono (Japon) Président, et M. D. Kay (Royaume‑Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord) et M. J. Sanchez (États-Unis d’Amérique) Vice‑Présidents pour les années 2023 et 2024. Les nouveaux Président et Vice‑Présidents ont remercié toutes les Parties contractantes pour leur appui et ont affirmé leur volonté de promouvoir l’harmonisation dans le cadre de l’AC.3. La soixante-sixième session a été présidée par M. T. Naono (Japon).

 **XV. Suivi de l’application de l’Accord de 1998 : rapports des Parties contractantes sur la transposition des RTM ONU et de leurs amendements dans la réglementation nationale ou régionale (point 13 de l’ordre du jour)**

*Document(s)*: ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.35
Document informel : WP.29-189-06

130. L’AC.3 a pris note des informations, au 2 mars 2023, sur l’état de l’Accord sur le Registre mondial et le Recueil des Règlements admissibles (ECE/TRANS/WP.29/1073/ Rev.35), l’état des priorités de l’Accord de 1998 (sur la base du document informel WP.29‑189‑06 tel que reproduit à l’annexe IV du présent rapport) et les points sur lesquels l’échange de vues devait se poursuivre. L’AC.3 a noté que les notifications et les rapports obligatoires sur le processus de transposition adressés au secrétariat par les missions permanentes à Genève étaient accessibles au public à l’adresse suivante : <https://wiki.unece.org/display/TRAN/Home>. L’AC.3 a rappelé qu’il était convenu de toujours envoyer les rapports et notifications susmentionnés par l’intermédiaire des missions permanentes à Genève et directement au secrétariat (courriel : edoardo.gianotti@un.org) afin d’assurer la mise à jour du document sur l’état d’avancement, qui était l’outil de suivi de l’Accord.

131. L’AC.3 a instamment réitéré sa demande aux Parties contractantes d’envoyer le rapport de situation et les notifications susmentionnés, qui constituent l’une des principales obligations découlant de l’Accord de 1998 (art. 7.4 et 7.4.1 de l’Accord), et de communiquer au secrétariat, pour chaque période d’une année, les mesures prises ou l’absence de mesures prises dans le cadre du processus de transposition des RTM ONU dans les législations nationales. L’AC.3 a enfin noté que ces informations seraient intégrées dans le document sur l’état de l’Accord et qu’elles ne seraient pas seulement administratives mais aussi utiles à toutes les parties intéressées, y compris les industriels, pour comprendre quel type de certification des véhicules était nécessaire sur le territoire de chaque Partie contractante.

 XVI. Examen et vote par le Comité exécutif des éventuels projets de RTM ONU ou d’amendements à des RTM ONU existants (point 14 de l’ordre du jour)

132. Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

 XVII. Examen des règlements techniques à inscrire dans le Recueil des Règlements admissibles, s’il y a lieu (point 15 de l’ordre du jour)

133. Le représentant de l’Union européenne a expliqué que la demande d’inscription no 14 pouvait être supprimée pour le moment, car des progrès avaient été réalisés dans l’établissement d’un règlement ONU relatif aux émissions en conditions réelles de conduite dans le cadre de l’Accord de 1958. Il a ajouté que l’Union européenne envisagerait de soumettre une nouvelle inscription après avoir mené à terme les travaux sur la proposition Euro 7. L’AC.3 a pris note de la demande de l’Union européenne de supprimer du Recueil la demande d’inscription no 14.

134. Le représentant du Japon a déclaré qu’il était prêt à établir une lettre de réaffirmation de la demande d’inscription no 15 pour la session de juin 2023 de l’AC.3.

 XVIII. Orientations, adoptées par consensus, concernant les éventuelles questions relatives à des projets de RTM ONU non résolues par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial (point 16 de l’ordre du jour)

135. Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

 XIX. État d’avancement de l’élaboration de nouveaux RTM ONU ou d’amendements à des RTM ONU existants (point 17 de l’ordre du jour)

*Document(s)*: (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/45)
(ECE/TRANS/WP.29/AC.3/45/Rev.1)
ECE/TRANS/WP.29/2018/162
(ECE/TRANS/WP.29/AC.3/31)
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/31/Rev.1
(ECE/TRANS/WP.29/2021/83)
(ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2012/2) (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2014/5)
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/49
(ECE/TRANS/WP.29/AC.3/39)
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/44
(ECE/TRANS/WP.29/AC.3/48)
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/48/Rev.1
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/50/Corr.1
(ECE/TRANS/WP.29/AC.3/50)
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/57
(ECE/TRANS/WP.29/2020/96)
(ECE/TRANS/WP.29/AC.3/33)
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/54/Rev.1
(ECE/TRANS/WP.29/2021/149)
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/59
(ECE/TRANS/WP.29/2021/150)

 A. RTM ONU no 9 (Sécurité des piétons) (point 17.1 de l’ordre du jour)

136. Le représentant des États-Unis d’Amérique a fait savoir que le GRSP avait décidé de suspendre l’examen de l’amendement 3 au RTM ONU no 9 (relatif à la tête d’essai) et de reprendre l’examen du nouvel amendement 4 lorsque les experts auraient fourni de plus amples informations. Étant donné que les travaux relatifs aux dispositifs actifs de protection des piétons (DPPS) seraient achevés comme prévu, il a ajouté que ces travaux seraient renumérotés par le GRSP en tant qu’amendement 3.

137. Le représentant de la République de Corée a indiqué à l’AC.3 que le groupe de travail informel DPPS avait soumis un projet d’amendement sous forme de document informel à la soixante-douzième session du GRSP l’année dernière, y compris certains paragraphes entre crochets nécessitant un examen plus approfondi. Il a ajouté qu’à la fin du mois de janvier 2023, la vingt et unième réunion du groupe informel s’était tenue en présentiel à Bruxelles et que plusieurs autres réunions avaient eu lieu en ligne. Il a ajouté que lors des réunions tenues en janvier et février 2023, le groupe informel s’était penché sur la mise au point du projet d’amendement, y compris la méthode de simulation utilisant un modèle de corps humain, des essais physiques avec des mannequins et une démarche générique visant à déterminer le délai d’impact de la tête (HIT) des piétons. En outre, il a précisé que le groupe informel avait soumis la proposition d’amendement sous une cote officielle mais que le texte devait encore être affiné. Par conséquent, le groupe informel prévoyait d’organiser des réunions supplémentaires pour parachever la proposition officielle. Enfin, il a ajouté que le groupe examinerait la proposition à la soixante-treizième session du GRSP, en mai 2023, en vue de la recommander à l’AC.3 à sa session de novembre 2023. Il a conclu en disant que son pays comptait sur le soutien et l’intérêt continus de toutes les Parties contractantes et de toutes les parties prenantes pour assurer le succès des activités du groupe informel.

 B. RTM ONU no 13 (Véhicules à hydrogène à pile à combustible (HFCV) − Phase 2) (point 17.2 de l’ordre du jour)

138. Le représentant des États-Unis d’Amérique a indiqué à l’AC.3 que le GRSP, à sa session de décembre 2022, avait recommandé l’amendement 1 au RTM ONU no 13 à l’AC.3 à sa session de juin 2023. Afin de garantir l’inscription de l’amendement dans le Registre mondial de l’Accord, il a invité les Parties contractantes à l’Accord à se préparer à voter cette évolution pertinente du RTM ONU.

 C. RTM ONU no 15 (Procédure d’essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers − Phase 2) (point 17.3 de l’ordre du jour)

139. Le Président du GRPE a indiqué à l’AC.3 que le RTM ONU no 15 avait été transposé dans le Règlement ONU no 154. Il a indiqué que le GRPE avait élaboré des propositions visant à modifier le Règlement ONU no 154 en l’alignant sur la procédure WLTP afin de tenir compte des dernières évolutions réglementaires aux niveaux régional et national et d’apporter quelques améliorations au texte ; il a ajouté que ce texte devrait être transposé dans le RTM ONU no 15 à un moment donné, mais que cela n’était pas prévu dans l’avenir immédiat. Il a proposé à l’AC.3 de retirer ce point de l’ordre du jour pour le moment, en attendant qu’une proposition soit soumise par le GRPE.

140. L’AC.3 a décidé de retirer ce point de l’ordre du jour de sa session de juin 2023.

 D. RTM ONU no 16 (Pneumatiques) (point 17.4 de l’ordre du jour)

141. Le Président du GRBP a indiqué que, pour l’instant, les travaux du GRBP étaient axés sur les pneumatiques usés et qu’aucun progrès n’avait été accompli en ce qui concernait le RTM ONU no 16. Il a suggéré que ce point soit retiré de l’ordre du jour de l’AC.3 et réintroduit ultérieurement lorsque de nouveaux résultats auraient été obtenus en ce qui concernait le RTM ONU no 16.

142. L’AC.3 a décidé de retirer ce point de l’ordre du jour de sa session de juin 2023.

 E. RTM ONU no 20 (Sécurité des véhicules électriques) (EVS)
(point 17.5 de l’ordre du jour)

143. Le représentant des États-Unis d’Amérique a informé l’AC.3 des progrès réalisés par le groupe de travail informel dans le traitement des deux principales questions en suspens : a) la propagation thermique et b) l’émission de gaz toxiques par les batteries électriques. Il a rappelé à l’AC.3 la contribution des experts de la Chine à l’examen de ces questions. En outre, il a mentionné les résultats de la dernière réunion tenue par le groupe informel à Washington du 29 novembre au 1er décembre 2022. Se référant à cette réunion, il a fait savoir que le groupe informel avait également examiné attentivement les dispositions actuelles du RTM ONU relatives au profil de vibration et à l’immersion dans l’eau, et a convenu qu’il n’existait pas suffisamment d’éléments pour justifier une modification des dispositions actuelles à ce stade. Le groupe informel continuerait toutefois à surveiller et à collecter des données de terrain et, si de nouveaux éléments indiquaient un problème particulier de sécurité des véhicules, réexaminerait ces questions dans les phases futures.

144. La représentante de la Chine a souligné que plusieurs prorogations du mandat du groupe de travail informel avaient été demandées lors de sessions antérieures de l’AC.3 et qu’à ce stade, les travaux sur la phase 2 du RTM ONU devaient être achevés dès que possible. Elle a donc recommandé que soit respecté le calendrier prévu pour l’achèvement des travaux.

145. Le représentant de l’Union européenne a complété les informations sur l’état d’avancement de la phase 2 du RTM ONU, prenant acte de progrès significatifs des travaux du groupe de travail informel de la sécurité des véhicules électriques. En particulier, une procédure d’essai et des dispositions relatives à la propagation thermique d’une cellule unique avaient été proposées pour la première fois à la réunion précédente du groupe informel. Il a également précisé qu’une campagne d’essais comparatifs interlaboratoires avait été lancée sous la direction du Centre commun de recherche de l’Union européenne afin de vérifier la robustesse de la procédure proposée.

 F. RTM ONU no 22 sur la durabilité des batteries des véhicules (Véhicules électriques et environnement) (point 17.6 de l’ordre du jour)

146. Le représentant du Canada, Secrétaire du groupe de travail informel des véhicules électriques et de l’environnement (groupe EVE), a indiqué à l’AC.3 que le GRPE avait approuvé une demande d’autorisation d’élaborer un RTM ONU traitant de la durabilité des batteries des véhicules utilitaires lourds, qu’il conviendrait d’examiner en juin 2023. Il a ajouté qu’il était prévu que ce nouveau RTM ONU utilise, dans la mesure du possible, une structure similaire à celle du RTM ONU no 22. Il a également indiqué à l’AC.3 que d’autres améliorations du RTM no 22 devaient permettre de faciliter la collecte de statistiques et de définir des prescriptions minimales d’efficacité pour les véhicules de la catégorie 2, entre autres points en suspens.

147. La représentante de la Chine a appuyé la demande de création d’un nouveau RTM ONU sur la durabilité des batteries des véhicules utilitaires lourds et a suggéré de modifier le titre du RTM ONU no 22 afin de mieux en préciser le champ d’application. Le représentant du Canada a remercié la Chine pour sa proposition et s’est engagé à la soumettre au groupe EVE et au GRPE pour examen.

 G. Projet de RTM ONU sur les véhicules à moteur silencieux (QRTV) (point 17.7 de l’ordre du jour)

148. Le Président du GRBP a indiqué qu’aucun progrès n’avait été réalisé en ce qui concernait le projet de RTM ONU sur les véhicules à moteur silencieux. Il a souligné que le groupe de travail informel qui en était chargé se réunirait en mars 2023 dans le but de recenser les éléments communs entre le Règlement ONU no 138 et la norme FMVSS des États-Unis d’Amérique. Il a suggéré que ce point soit maintenu à l’ordre du jour de l’AC.3 et réexaminé en juin 2023 pour tenir compte des débats futurs du groupe de travail informel. L’AC.3 a souscrit à cette proposition.

 H. Projet de RTM ONU sur les émissions en conditions réelles de conduite au niveau mondial (GRDE) (point 17.8 de l’ordre du jour)

149. Le représentant de l’Union européenne a fait savoir à l’AC.3 qu’une autorisation révisée d’élaborer le RTM ONU sur les émissions en conditions réelles de conduite (RDE) avait été adoptée par le GRPE afin de suspendre les activités du groupe de travail informel RDE jusqu’à ce que les réglementations régionales soient parachevées. Il a ajouté que les activités visant à élaborer le RTM ONU sur les RDE étaient suspendues jusqu’à nouvel ordre et a proposé à l’AC.3 de retirer ce point de l’ordre du jour.

150. L’AC.3 a décidé de retirer ce point de l’ordre du jour de sa session de juin 2023.

 I. Proposition de projet de RTM ONU sur les émissions de particules par les dispositifs de freinage (point 17.9 de l’ordre du jour)

151. Le représentant de l’Union européenne a fait savoir à l’AC.3 qu’un projet de proposition complète de RTM ONU avait été adopté par le GRPE à sa session précédente et serait examiné par l’AC.3 en juin 2023. Il a indiqué que des activités complémentaires étaient en cours pour affiner la méthodologie afin de prendre en compte le freinage à récupération électrique. Il a ajouté qu’une prise en compte simplifiée du freinage à récupération figurait dans la proposition actuelle. Il a conclu en disant que ces améliorations seraient incluses dans les prochaines modifications du RTM ONU.

152. Le Président a demandé des précisions sur l’inclusion du freinage à récupération dans la proposition qui serait examinée par l’AC.3 en juin 2023. Le Président du GRPE a précisé que l’AC.3 examinerait en juin 2023 un ensemble complet de propositions comprenant la prise en compte du freinage à récupération, sous une forme simplifiée en ce qui concernait le type de technologie. Il a conclu en indiquant que des travaux étaient en cours pour élaborer une méthode plus fine de prise en compte du freinage à récupération dans le RTM ONU, qui tiendrait compte du type de véhicule.

 XX. Questions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait s’engager ou se poursuivre (point 18 de l’ordre du jour)

 A. Enregistreur de données de route (point 18.1 de l’ordre du jour)

153. La représentante des États-Unis d’Amérique a informé l’AC.3 que les activités actuelles du groupe de travail informel des enregistreurs de données de route (groupe EDR) impliquaient les Parties contractantes aux Accords de 1958 et de 1998. Elle a toutefois précisé que, pour l’instant, les travaux du groupe informel avaient pour priorité la mise au point d’un Règlement ONU consacré aux EDR pour les véhicules utilitaires lourds.

 XXI. Questions diverses (point 19 de l’ordre du jour)

154. Se référant à l’approbation par le WP.29 du nouveau groupe de travail informel de la protection équitable des occupants du véhicule (voir par. 44 ci-dessus), le représentant de la Suède a souligné la pertinence de ce groupe et a recommandé à l’AC.3 de l’approuver.

155. L’AC.3 a suivi la recommandation du représentant de la Suède et a appuyé la décision du WP.29 en attendant l’adoption du mandat du groupe informel à sa session de juin 2023.

 D. Comité d’administration de l’Accord de 1997 (AC.4)

 XXII. Constitution du Comité d’administration et élection du Bureau pour l’année 2023 (point 20 de l’ordre du jour)

156. Le Comité administratif (AC.4) ne s’est pas réuni, comme l’avait recommandé l’AC.2 à sa 141e session.

 XXIII. Amendements aux Règles ONU annexées à l’Accord de 1997 (point 21 de l’ordre du jour)

157. Aucune question n’a été évoquée au titre de ce point de l’ordre du jour.

 XXIV. Élaboration de nouvelles Règles ONU à annexer à l’Accord de 1997 (point 22 de l’ordre du jour)

158. Aucune question n’a été évoquée au titre de ce point de l’ordre du jour.

 XXV. Questions diverses (point 23 de l’ordre du jour)

159. Aucune question n’a été évoquée au titre de ce point de l’ordre du jour.

Annexe I

[*Anglais seulement*]

 List of informal documents (WP.29-189-…) distributed without an official symbol during the 189th session

| *No. WP.29-189-* | *Transmitted by* | *Agenda item* | *Language* | *Title* | *Follow-up* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 1  | Secretariat | 2.2. | E | WP.29, Working Parties, Informal Working Groups and Chairmanship | (b) |
| 2  | Secretariat | 2.2. | E | Draft calendar of meetings for 2023 | (b) |
| 3 | Secretariat | 1. | E | Running order of the 189th session of WP.29 | (b) |
| 4 | Secretariat | 1. | E | Consolidated agenda | (b) |
| 5 | Secretariat | 1 | E | Concept Note on the 70th Anniversary Celebrations of WP.29 | (d) |
| 6 | Secretariat | 5.1 & 13 | E | Status of the 1998 Agreement of the global registry and of the compendium of candidates | (d) |
| 7 | GRVA | 2.3. | E | New Assessment/Test Method for Automated Driving (NATM) Guidelines for Validating Automated Driving System (ADS) – amendments to ECE/TRANS/WP.29/2022/58 | (a) |
| 8 | ITU | 2.3. | E | Electronic Repository of Traffic Rules | (d) |
| 9 | Secretariat | 8.3 | E | UNECE Plan of Action for Road Safety 2023-2030 (presentation) | (c) |
| 10 | Secretariat | 8.5. | E | Adopted proposals at November 2022 session and date of entry into force | (d) |
| 11 | IWG on DETA | 4.5. | E | Draft report of the 46th session of the IWG on DETA | (d) |
| 12 | IWG on DETA | 4.5. | E | Report to 189th WP.29 session fromthe 46th IWG on DETA meeting | (d) |
| 13 | IWG on IWVTA | 4.3. | E | Proposed amendments to Annex1 Chapter II. Aide-mémoire section A. of Transitional Provisions GuidelinesDocument ECE/TRANS/WP29/1044/Rev.3 | (d) |
| 14 | IWG on PTI | 7 | E | Report to WP.29 about results of the 29th and 30th meetings of the Informal Working Group on Periodical Technical Inspections | (d) |
| 15 | Secretariat | 2.2. | E | Revised Programme of Work of the World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29) and its Subsidiary Bodies ECE/TRANS/WP29/2023/1/Rev.1 | (b) |
| 16 | IWG on SCUNV | 8.4. | E | Report of the Fifth Meeting of the IWG on SCUNV | (b) |
| 17 | IWG on IWVTA | 4.3. | E | Report to the 189th WP.29about the 41st IWG on IWVTA | (d) |
| 18/Rev.1 | Secretariat | 2.3. | E | Vehicle-to-Vehicle (V2V) communication in the context of WP.29 | (e) |
| 19 | Japan | 8.6.1. | E | International Technical Conference on the Enhanced Safety of Vehicles (ESV 2023) | (d) |
| 20 | France | 8.6.2. | E | Review of UN Regulations and GTRs on their fitness for ADS | (d) |

*Notes:*(a) Issue as official document for the next session.

(b) Adopted.

(c) Continue consideration at the next session.

(d) Consideration completed or to be superseded

(e) Sent to the IWG on ITS and its task force for further consideration

Annexe II

[*Anglais seulement*]

 World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29): Working Parties, Informal Working Groups and Chairs on 9 March 2023

|  | *Working Parties and informal working groups* | *Chair/Co-ChairsVice-Chair* | *Country* | *Expiry date of the mandate* |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **WP.29** |  **World Forum**  | **Mr. A. ErarioMr. T. Naono** | **ItalyJapan** | **2024** |
|  | Intelligent Transport Systems (ITS) | Mr. T. NaonoMr. I. YarnoldMs. J. Doherty | JapanUKUSA | March 2025 |
|  | IWG on ITS Task Force on Vehicular Communications  | Mr. T. NaonoMr. D. KayMs. J. DohertyTbc. | JapanUKUSAChina | March 2024 |
|  | Electronic Database for the Exchange of Type Approval documentation (DETA) | Mr. S. Paeslack | Germany | June 2025 |
|  | International Whole Vehicle Type Approval (IWVTA) | Mr. T. Omori | Japan | November 2026 |
|  | Enforcement Working Group | N.N. |  | 2020 |
|  | Periodic Technical Inspections (PTI) | Mr. H. P. WeemMr. V. Komarov | NetherlandsRussian Federation | June 2024 |
|  | Safer and Cleaner New and Used Vehicles (SCUNV) | Mr. D. Van TonderMJR. (Rtd.) J Kipchumba YatorMr. P. IannaMr. X. HoekmanMr. E. Wondimneh | South AfricaKenyaNigeriaThe NetherlandsUSA | December 2025 |
| **GRBP** |  **Noise and Tyres** | **Mr. S. FicheuxMr. B. Schüttler** | **FranceGermany** | **2024** |
|  | Quiet Road Transport Vehicles (QRTV UN GTR) | Mr. H. MohammedMr. I. Sakamoto  | USAJapan | December 2023 |
|  | Wet grip performance for tyres in worn state (WGWT) | Mrs. E. Collot | France | February 2026  |
|  | Measurement Uncertainties (MU) | Mr. T. Berge | Norway | September 2023 |
|  | Additional Sound Emission Provisions (ASEP) | Mr. B. SchüttlerMr. D. XieMr. K. Okamoto  | GermanyChinaJapan | December 2024 |
| **GRE** |  **Lighting and Light-Signalling** | **Mr. T. KärkkäinenMr. D. Rovers** | **FinlandNetherlands** | **2024** |
|  | Simplification of the Lighting and Light Signalling Regulations (SLR) | Mr. D. RoversM. A. Lazarevic | NetherlandsEC | December 2025  |
|  | Electromagnetic Compatibility (EMC) | Mr. Z. Tsakiridis  | Germany | December 2023 |
| **GRPE** |  **Pollution and Energy** | **Mr. A. RijndersMr. D. Kay** | **NetherlandsUK** | **2024** |
|  | Environmental and Propulsion Performance Requirements of L-category vehicles (EPPR) | Mr. N. den OudenMr. J. Mashele | NetherlandsSouth Africa | January 2025 |
|  | Electric Vehicle and Environment (EVE) | Mr. M. OlechiwMrs. P. DilaraMrs. C. ChenMr. H. Suzuki | USAECChinaJapan | January 2024 |
|  | Particle Measurement Programme (PMP) | Mr. B. Giechaskiel | EC | June 2023  |
|  | Vehicle Interior Air Quality (VIAQ) | Mr. A. KozlovMs. I. J. Park | Russian FederationRepublic of Korea | November 2025 |
|  | Automotive Life Cycle Assessment (A-LCA) | Mr. T. NiikuniMr. C. Kim | JapanRepublic of Korea | June 2025 |
|  |  |  |  |  |
| **GRVA** | **Automated/Autonomous and Connected Vehicles** | **Mr. R. DammMs. C. ChenMr. T. Naono** | **GermanyChinaJapan** | **2024** |
|  | Functional Requirements for Automated and Autonomous Vehicles (FRAV) | Mr. E. Wondimneh[[3]](#footnote-4)Ms. C. Chen1Mr. R. Damm1 | USAChinaGermany | June 2024 |
|  | Validation Method for Automated Driving (VMAD) | Mr. H. Nonaka1Mr. P. Striekwold1Mr. I. Sow1 | JapanNetherlandsCanada | June 2024 |
|  | Cyber Security and Over-The-Air software updates (CS/OTA) | Mr. T. Niikuni1Mr. D. Hannah1Mr. E. Wondimneh1 | JapanUKUSA | November 2024 |
|  | Event Data Recorder / Data Storage System for Automated Driving (EDR/DSSAD) | Mr. T. Guiting1Mr. H. Nonaka1Mrs. J. Doherty1 | NetherlandsJapanUSA | June 2024 |
|  | Acceleration Control for Pedal Error (ACPE) | Mr. P. Seiniger1 Mr. T. Hirose1 | GermanyJapan | May 2024 |
| **GRSP** | **Passive Safety** | **Mr M. KoubekMr H. G. Kim** | **USARepublic of Korea** | **2024** |
|  | Harmonization of Side Impact Dummies |  |  | Tbd |
|  | UN GTR No. 9 on Pedestrian Safety Deployable – Pedestrian Protection Systems (DPPS) | Mr. J. S. Park | Republic of Korea | November 2023 |
|  | Electric Vehicle Safety (EVS) – Phase 2 | Mr. M. KoubekMr. A. LazarevicMs. C. Chen | USA, EC andChina Vice-Chair | December 2023 |
|  | Specification of the 3D-H machine | Mr. L. Martinez | Spain | Tbd |
|  | Hydrogen and Fuel Cell Vehicles (HFCV) – Phase 2 | Mr. M. KoubekMr. K. Sato1Ms. C. ChenMr. S.W. Kim | USAJapan andChina and Republic of Korea Vice-Chairs |  June 2023 |
|  | Protective Helmets | Mr. L. Rocco | Italy | suspended |
|  | Safer Transport of Children in Buses and Coaches | Ms. Marta Angles | Spain | March 2024 |
| **GRSG** |  **General Safety** | **Mr. A. ErarioMr. K. Hendershot** | **ItalyCanada** | **2024** |
|  | Field of Vision Assistants (IWG-FVA) | Mr. H. Lammers | Netherlands | April 2023  |
|  | Awareness of Vulnerable Road Users proximity(VRU-Proxi) | Mr. L. Rozanski  | EC | October 2023 |

**World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations:
Administrative/Executive Committees and Chairs**

|  | *Committees* | *ChairVice-Chair* | *Country* | *Expiry date of the mandate* |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| AC.1 | Administrative Committee of the 1958 Agreement | Mr. A. ErarioMr. T. Naono | ItalyJapan | N.a. |
| AC.2 | Administrative Committee for the coordination of work | Mr. A. Erario | Italy | 2024 |
| AC.3 | Executive Committee of the 1998 Agreement | Mr. T. NaonoMr. D. Kay Mr. J. Sanchez | JapanUKUSA | 2024 |
| AC.4 | Administrative Committee of the 1997 Agreement | Mr. B. Kisulenko | Russian Federation | N.a. |

Annexe III

[*Anglais seulement*]

 Draft calendar of sessions for 2023

(Changes can be expected.)

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Month* | *Meeting (title and session No.)* | *Dates proposed* | *Schedule* | *Half-days* | *Interpretation* | *12 weeks deadline* | *Delegates* |
| JANUARY | Working Party on Pollution and Energy (GRPE) (87th session) | 10-13 | p.m./a.m. | 6 | Yes | 18/10/22 | 150 |
| JANUARY | Working Party on Automated/Autonomous and Connected Vehicles (GRVA) (15th session) | 23-27 | p.m./a.m. | 8 | Yes | 31/10/22 | 150 |
| FEBRUARY | Working Party on Noise and Tyres (GRBP) (77th session) | 7-10 | p.m./a.m. | 6 | Yes | 15/11/22 | 120 |
| MARCH | Administrative Committee for the Coordination of Work (WP.29/AC.2) (141st session) | 6 | p.m. | 1\* | No |  | 35 |
| MARCH | World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29) (189th); Admin. Committee of the 1958 Agreement (AC.1: 83rd session);Executive Committee of the 1998 Agreement (AC.3: 66th session); Admin. Committee of the 1997 Agreement (AC.4: 22nd session) | 7-9(88-9) | a.m./p.m.(p.m.p.m./p.m.) | 6 | Yes | 06/12/22 | 160 |
| MARCH | Working Party on General Safety Provisions (GRSG) (125th session) | 27-31 | p.m./a.m. | 8 | Yes | 02/01/23 | 120 |
| APRIL | Working Party on Lighting and Light-Signalling (GRE) (88th session) | 25-28 | a.m./a.m. | 7 | Yes | 31/01/23 | 120 |
| MAY | Working Party on Passive Safety (GRSP) (73rd session) | 15-19 | p.m./a.m. | 8 | Yes | 20/02/23 | 120 |
| MAY | Working Party on Automated/Autonomous and Connected Vehicles (GRVA) (16th session) | 22-26 | p.m. am. | 8 | Yes | 27/02/23 | 150 |
| MAY/JUNE | Working Party on Pollution and Energy (GRPE) (88th session) | 30-2 | p.m./a.m. | 6 | Yes | 07/03/23 | 150 |
| JUNE | Administrative Committee for the Coordination of Work (WP.29/AC.2) (142nd session) | 19 | p.m. | 1\* | No |  | 35 |
| JUNE | World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29) (190th session); Admin. Committee of the 1958 Agreement (AC.1: 84th session);Executive Committee of the 1998 Agreement (AC.3: 67th session); Admin. Committee of the 1997 Agreement (AC.4: 23rd session) | 20-22(2121-22) | a.m./p.m.(p.m.p.m./p.m.) | 6 | Yes | 28/03/23 | 160 |
| AUGUST /SEPTEMBER | Working Party on Noise and Tyres (GRBP) (78th session) | 30-1 | p.m./p.m. | 5 | Yes | 07/06(23 | 120 |
| SEPTEMBER | Working Party on Automated/Autonomous and Connected Vehicles (GRVA) (17th session) | 25-29 | p.m./a.m. | 8 | Yes | 03/07/23 | 150 |
| OCTOBER | Working Party on General Safety Provisions (GRSG) (126th session)  | 10-13 | a.m./a.m. | 7 | Yes | 18/07/23 | 120 |
| OCTOBER | Working Party on Lighting and Light-Signalling (GRE) (89th session) | 24-27 | a.m./a.m. | 7 | Yes | 01/08/23 | 120 |
| NOVEMBER | Administrative Committee for the Coordination of Work (WP.29/AC.2) (143rd session) | 13 | p.m. | 1\* | No |  | 35 |
| NOVEMBER | World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29) (191st session); Admin. Committee of the 1958 Agreement (AC.1: 85th session);Executive Committee of the 1998 Agreement (AC.3: 68th session); Admin. Committee of the 1997 Agreement (AC.4: 24th session) | 14-16 (1515-16) | a.m./p.m.(a.m.p.m./p.m.) | 6 | Yes | 22/08/23 | 160 |
| DECEMBER | Working Party on Passive Safety (GRSP) (74th session) | 4-8 | p.m./a.m. | 8 | Yes | 11/09/23 | 120 |
|  |  | **TOTAL: 109 +3\* half days = 55.0+**1.5 **days** |  |  |  |

\*) Meeting without interpretation and lower number of participants to be hosted in H-building meeting room

Except the three sessions of the Administrative Committee (WP.29/AC.2) (without interpretation), all sessions are PUBLIC

The sessions scheduled "p.m./a.m." will begin in the afternoon, at 2.30 p.m. on the indicated date and are expected to last to 12.30 p.m. on the indicated date.

The sessions scheduled "p.m./p.m." will begin in the afternoon, at 2.30 p.m. on the indicated date and are expected to last to 5.30 p.m. on the indicated date.

The sessions not marked in the column "schedule" start at 9.30 a.m. on the indicated date and are expected to last to 5.30 p.m. on the indicated date.

The sessions of the World Forum (WP.29) begin at 10.00 a.m. (the first day only). During the WP.29 sessions, the Administrative Committee of the 1958 Agreement (AC.1) will hold its sessions usually on Wednesday, sessions of the Executive Committee of the 1998 Agreement (AC.3) are expected to be held on Wednesday afternoon, and sessions of the Administrative Committee of 1997 Agreement (AC.4) would be held on Wednesday immediately following the AC.1, if necessary.

Annexe IV

[*Anglais seulement*]

 Status of the 1998 Agreement of the global registry and of the compendium of candidates[[4]](#footnote-5)\*

 Situation on priorities and proposals to develop UN GTRs as of 2 March 2023

**GRVA**

| *Item* | *Informal group (Yes–No)/Chair & Vice-Chair* | *Tech. sponsor* | *Formal proposal (ECE/TRANS/WP.29/…)* | *Proposal for a draft UN GTR (ECE/TRANS/WP.29/..)* | *State of play/Comments* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [Amendment 4] to UN GTR No. 3 (Motorcycle) | No | Italy | [2022/47/Rev.1] |  | AC.3 removed this item from its agenda for the March 2023 session. |
| [Amendment 1] to UN GTR No. 8 (ESC) | No | Korea | AC.3/56 |  | AC.3 removed this item from its agenda for the March 2023 session. |

**GRSP**

| *Item* | *Informal group (Yes–No)/Chair & Vice-Chair* | *Tech. sponsor* | *Formal proposal (ECE/TRANS/WP.29/)…/* | *Proposal for a draft UN GTR (ECE/TRANS/WP.29/..)* | *State of play/Comments* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Phase 2 of UN GTR No. 7(Head Restraints) | Yes/UK | Japan | AC.3/25/Rev.1 | GRSP/2021/2 | AC.3 at its November 2021 session adopted Addendum 1 to the M.R.1. |
| Amendment 3 to UN GTR No. 9 |  | Republic of Korea |  | AC.3/45/Rev.12018/162 (ToR)GRSP/2023/6 (draft proposal) | AC.3 endorsed the ToR of IWG-DPPS (…/2018/162).AC.3 agreed to extend the mandate of the UN GTR 9, IWG DPPS until November 2023. GRSP aims at recommending the proposal of Amendment 3 at its May 2023 session to AC.3 November 2023 session. |
| Phase 2 of UN GTR No. 13 (HFCV) |  | Japan, Republic of Korea and the European Union |  | AC.3/492018/75 (ToR) GRSP/2022/16 (Draft proposal)GRSP/2022/17 (Final report) | GRSP recommended the official proposal and the final report at the December 2022 session of GRSP. AC.3 will consider the proposal at its June 2023 session. |
| UN GTR No. 14 (PSI) | Yes/Australia | Australia | AC.3/28 |  | No new information was provided. |
| UN GTR No. 20 (EVS) – Phase 2 | Yes/USA**/**European Union/Japan/China | European Union/Japan/USA/China | AC.3/50 & Corr.1(authorization to develop Phase 2) |  | AC.3 at its November 2022 session endorsed the extension of the mandate of the IWG until December 2023. |

**GRPE**

| *Item* | *Informal group (Yes–No)/Chair & Vice-Chair* | *Tech. sponsor* | *Formal proposal (ECE/TRANS/WP.29/…)/* | *Proposal for a draft UN GTR (ECE/TRANS/WP.29/..)* | *State of play/Comments* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Amend. 5 to UN GTR No. 2 (WMTC) | Yes/European Union(EPPR) | European Union | AC.3/36/Rev.1 (based on 2015/113) |  | Adopted by AC.3 at its June 2022 session. |
| Amend. 4 to UN GTR No. 4 (WHTC) | No | Japan | AC.3/20 (based on 2007/42) |  | AC.3 adopted Amend. 4 at its June 2021 session. |
| Amend. 6 to UN GTR No. 15 (WLTP) | Yes/Netherlands(WLTP) | European Union/Japan | AC.3/44 (based on 2016/73) |  | AC.3 adopted during the November 2020 session. |
| Amend. 1 to UN GTR No. 18 (OBD for L-cat) | Yes/European Union(EPPR) | European Union | AC.3/36/Rev.1 (based on 2015/113) |  | AC.3 adopted during the November 2020 session. |
| Amend 3 to UN GTR No. 19 (WLTP EVAP) | YesNetherlands(WLTP) | European Union/Japan | AC.3/44 (based on 2016/73) |  | AC.3 adopted the Amend. 3 at its June 2020 session |
| UN GTR No. 21 on the Determination of Electrified Vehicle Power (DEVP) | Yes/USA/ China/ Japan | Canada/China/European Union/Japan/USA | AC.3/53/Rev.1 |  | AC.3 adopted during the November 2020 session. |
| UN GTR No. 22 on in-vehicle battery durability | Yes/USA/ China/ Japan | Canada/China/European Union/Japan/USA | AC.3/57 |  | Adopted by AC.3 at its March 2022 session |
| UN GTR No. 23 on durability of after treatment devices for two- and three- wheeled motor vehicles | Yes/ Netherlands / South Africa | Netherlands/South Africa | AC.3/58 |  | Adopted by AC.3 at its June 2022 session. |
| UN GTR No. [XX] on particulate brake emissions | Yes/EU | European Union/Japan/UK | AC.3/59 |  | Authorization granted by AC.3 in November 2021. GRPE adopted draft proposal in January 2023. |
| UN GTR No. [XX] on in vehicle battery durability for electrified heavy-duty vehicles | Yes/ USA/EUChina/Japan | Canada, China, Japan, UK, USA, EC | GRPE/2023/8 |  | Request for authorization adopted by GRPE in January 2023 |
| UN GTR No. [XX] on Global Real Driving Emissions (RDE) | Yes/European Union/ Japan/Rep. of Korea | European Union/ Japan/Rep. of Korea | AC.3/54/Rev.1 |  | Revised authorization granted by AC.3 at its November 2021 session. Updated Revision adopted by GRPE in January 2023. |

**GRBP**

| *Item* | *Informal group (Yes–No)/Chair & Vice-Chair* | *Tech. sponsor* | *Formal proposal (ECE/TRANS/WP.29/…)/* | *Proposal for a draft UN GTR (ECE/TRANS/WP.29/...)* | *State of play/Comments* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Quiet Road Transport Vehicle | Yes/USA**/**Japan | European Union/Japan/ USA | AC.3/33(Including ToR) |  | AC.3 expects a progress report of the IWG on QRTV  |

**GRSG**

| *Item* | *Informal group (Yes–No)/Chair & Vice-Chair* | *Tech. sponsor* | *Formal proposal (ECE/TRANS/WP.29/…)/* | *Proposal for a draft UN GTR (ECE/TRANS/WP.29/...)* | *State of play/Comments* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| EDR (common performance requirements for EDR suitable for both 1958 and 1998 Agreements) | Yes/ Netherlands, Japan, USA | n.a. | n.a. | n.a. | Requirements will be in form of recommendation |

**Subjects for exchange of views**

| *Working Party* | *Item* | *Inf. group (Yes–No)/Chair & Vice-Chair* | *Tech. sponsor* | *Formal proposal ECE/TRANS/WP.29/...* | *State of play.*  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| GRSP | Crash compatibility | *No* | No | --- | No new information was provided. |
| GRSP | Harmonized side impact dummies | *Yes* | USA | 2010/88(second progress report) | AC.3 was informed on the progress made in relation to the 5th percentile female dummy and noted that a redesign of the dummy might be necessary. AC.3 extended the mandate of the IWG until December 2017. |
| WP.29 | ITS | *No* | --- | --- | No new information was provided to AC.3. |
| WP.29 | New technology not yet regulated  | *No* | No | --- | Exchange of views on priorities for work on new technologies including automated driving functionalities, in-vehicle communications, cyber security and data protection took place under AC.2 (para. 10 of the report) |

Annexe V

[*Anglais et français seulement*]

 Célébration du soixante-dixième anniversaire du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules et du soixante-cinquième anniversaire de l’Accord de 1958

1. The Chair of WP.29 opened the session by stating:

"Ladies and Gentlemen,

It is a pleasure for me to open the 189th of WP. 29 which is devoted to the celebration of the 70th anniversary of WP.29 and the 65 the anniversary of the 1958 Agreement.

This celebration takes place in a period of time where automotive is facing with several challenges like the shift toward more efficient propulsion systems – including electrification – and advanced safety technologies, connectivity, and more generally with innovations which are reshaping mobility.

WP.29 is ready to accompany these changes and to establish when necessary regulations to make sure that vehicles and their components remain safe and environmentally friendly.

Our main goal is to promote harmonization, safety, environmental protection, innovation and competitiveness.

We are proud to note that 58 States representing 4 continents have signed the 1958 Agreement and hope that this number will continue to grow in the future.

I would like to thank representative of Governments as well as from industry and NGOs for their support to WP.29 and the UNECE Secretariat for the continuous and efficient service provided to this Forum."

2. The Special Envoy for Road Safety, Mr. Jean Todt, stated in his video message:

"I would like to thank you –Excellencies, Colleagues and Friends – for inviting me to this celebration of the 70th Anniversary of the World Forum for the Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29). Every year since its establishment, this important forum has contributed to improving global vehicle safety. An example of this was just last year at the last session of WP.29 this group agreed on two new regulations to improve the safety of vulnerable road users.

This is just a drop in the bucket of the work that you, members of WP.29, do to contribute to the safety of all road users. The comparative advantage of this group with worldwide participation of countries, experts, NGOs and industry, is that it offers a direct channel to improving the lives and safety of road users.

Over the past 70 years, the group has collectively established 3 Agreements which are used by the global community. I would also take this opportunity to acknowledge that we do not only celebrate the 70th Anniversary of WP.29, but also the 65th Anniversary of the 1958 Agreement.

In the last 70 years you have managed to conduct 188 sessions producing, 165 UN Regulations, 22 GTRs, 4 Rules on Technical Inspection and 10 Resolutions and keeping them continuously updated following technological development. This on average results in 800 documents being produced annually. Well done!

And we see that countries and regions, which strictly apply your regulations are among those with the best records on road safety.

This enormous international regulatory framework guides the activities of the global automotive industry, which produces more than 100 million vehicles annually, out of which 90 million are compliant with the UN regulatory framework. This industry provides also work for some 50 million people.

Unfortunately, still vehicles with low- or non-compliance with these important vehicle safety regulations are produced and sold in markets of low- and middle-income countries where some 90 per cent of global road deaths occur. I am happy to see the World Forum has embarked with activities to set minimum safety and environmental performance for these vehicles with its new Informal Working Group on "Safer and Cleaner Used and New Vehicles", SCUNV.

Some of the highlights of this body include regulations on Motorcycle Helmets (UN Regulation No. 22) Child Restraint Systems (UN Regulation No. 44) and Electronic Stability Control (GTR 8) Autonomous Emergency Braking Systems (covered in UN Regulations No. 131 and 152). UN Regulations on Front- Side- Rear- Pole side- impact (UN Regulation Nos. 94, 95, 135, and GTR 14) together with Safety belts (UN Regulation No.16) protect occupants in case of a crash.

Also, with your recent work on vehicle automation, the World Forum is on the forefront to embark in guiding these newest technologies and keeping these technologies safe and compatible with road traffic of conventional vehicles (UN Regulations No. 155 and UN Regulation No. 156).

Recognising the good work done so far, we still need to acknowledge that there is still much to be done in the area of vehicle regulations. We are guided by the SDGs, as you are aware they touch upon climate change, health, access to education, human rights, and other areas.

Continuing to develop regulations with these principles in mind will help us to collectively achieve our goals of reducing by half the 1.3 million annual road crash deaths by 2030. And limiting global warming to below 1.5 degrees compared to pre-industrial levels.

If you continue to develop and implement international regulations for safe and sustainable vehicles the results will spread far beyond your purview. By showing that we can achieve our goals (and by creating the relevant systems to do so) we can also help influence the rest of the world.

As I recently highlighted at the last session of the ITC

• The global vehicle fleet, which creates a quarter of energy-related greenhouse gas emissions today is set to account for one-third by 2050.

• Car registrations broke the 1 billion mark in 2017 and are expected to double by as early as 2030.

• Urban areas will grow by more than 50 percent over the next 30 years, mostly in Africa and Asia, which remain among the world’s worst affect regions for road traffic fatalities.

To close, I would like to say that we have seen lots of evidence over the last 70 years of how our work together contributes to the greater good. The decisions made in this group have real world impacts on all road users. We can see how each of the small improvements made at each session contribute to this and I would like to encourage you to continue your work.

I thank you and look forward to continuing close collaboration with you all."

3. The Executive Secretary of UNECE, Ms. Olga Algayerova, welcomed everyone and stated:

"Today is a historic moment in the life of UNECE and ITC. It is my distinct pleasure to make this opening statement and welcome you to the 70th anniversary of the World Forum for the Harmonization of Vehicles and 65th anniversary of the 1958 Agreement. We use this occasion to celebrate two tremendous multilateral milestones of UNECE. Both are excellent examples of the work that can be done when there is openness and consensus among multiple stakeholders.

As you are aware, WP.29 was established in 1953 with the first session taking place here in Geneva. You are standing on historic ground! 70 years ago, just 8 countries gathered here to open the first meeting, now we have over one hundred and twenty participants from over 70 countries, plus multiple NGOs. We have come so far!

WP 29 offers a unique framework for globally harmonized regulations on vehicles. With participants from all over the world, the work of the group results in harmonized regulations which are tangible in road safety, environmental protection, and trade.

Today, WP.29, is the custodian of 3 Agreements, consisting of 165 UN Regulations, 22 Global Technical Regulations and 4 Rules.

I will also take this opportunity to congratulate you on the 65th Anniversary of the 1958 Agreement, originally signed by 7 countries, this year 2023, we now have 66 contracting parties. A true testament to the global impact!

The work you do here, has a direct impact on daily life of the citizens around the world from the start of their journey on this earth, with child restraint systems. And the work continues to impact the full life cycle of these global citizens.

Throughout the technological advances we have seen in the last few decades, you have expanded your efforts to ensure that motor vehicles continue to be safe. I would like to congratulate you on your efforts and your willingness evolve. I want to highlight especially that despite the constraints that the global pandemic had on our work and lives, even you managed to continue to work on ways to make the lives of your ultimate beneficiaries better. You developed multiple new regulations to cover the more technologically advanced vehicles we see on our roads today.

Also, as we continue to address the challenges of climate change. I have seen the efforts taken by this group to continue to mitigate the negative impact that vehicles have on our environment to ensure a future for the next generation. Not just in the 1958 Agreement but also in the 1997 and 1998 Agreements, ensuring that climate action is reflected in all the mandates under the umbrella of this group.

With every new challenge, you have taken it on, to improve the lives of individuals in an inclusive way to ensure that the most vulnerable are not left behind in the steps towards advancement.

Distinguished Delegates, Ladies and Gentlemen, I encourage you to continue your efforts as we will always have new challenges to face. WP.29 is one of the most important bodies of UNECE delivering on a global mandate

In conclusion, I thank you for having come to Geneva to celebrate these momentous occasions, I look forward to all the amazing work you will continue to do."

4. The director of the Sustainable Transport Division, Mr. Yuwei Li, stated:

"It’s a great pleasure to welcome you to this special event, to celebrate the 70th anniversary of WP.29 and the 65th anniversary of the 1958 Agreement.

Thank the Executive Secretary and Special Envoy for opening the celebration.

Also thank all delegates for coming to celebrate this important moment together.

Over the past 70 years, WP.29 has been one of the most successful working parties under the UNECE Inland Transport Committee (ITC). Now it has become a unique UN worldwide platform for vehicle regulations under ITC. It has also grown from one working party to one parent working party and six subsidiary working parties (GRs). The three agreements under the purview of WP.29 have been recommended by the GA resolutions on road safety and the Global Plan of Action for Road Safety.

We are all proud of the remarkable work of WP.29. For example, whenever we buy a car or take a bus, we look for E marks first.

We are proud of the work of WP.29 not because of its own success but because of its huge contributions to the healthy development of vehicle-production with full consideration of road safety, energy efficiency and environmental performance.

WP.29’s success in the past 70 years were from four key factors:

Strong support of all stakeholders, including governments, intergovernmental organizations, non-governmental organizations, private sector and academia.

All of them contributed proposals, studies and discussions, and also the implementation of the regulations.

Thank all stakeholders for their strong support and partnership.

Adequate consideration of all aspects of sustainability, such as safety, efficiency, energy consumption, recycling, air pollution, noise, CO2 emissions. Vehicle regulations address not only technical performance of vehicles but also social and environmental concerns. That made WP.29 to always respond to the demand of member States and satisfy their needs.

Timely support for introduction of new technologies. In all the stages of vehicle manufacturing’s history, you can find the footprints of the vehicle regulations from the extensive work of WP.29. The regulations are always updated or developed together with the new technologies.

Timely globalization of WP.29. WP.29 was called "Working Party on the Construction of Vehicles (WP.29)" in the past. In 2000, it was renamed as "World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29)" to transform WP.29 from regional level to global level. With more globalized production of vehicles, WP.29 is very successful to serve more countries from different regions of the world, which makes it a true world forum.

The experience in the past 70 years has paved a road for WP.29 to be more successful in the future. I am confident that WP.29 would continue its work in the four success areas to further contribute to member States, the industry and the society.

With the new mandate from ITC on actions to fight against climate change, WP.29 may upgrade its work to a new height with a unique role for autonomous vehicles, electric vehicles and other new frontiers.

Wish WP.29 more success in the next 70 years."

5. Le représentant de la France a déclaré :

« Monsieur le Président, Monsieur l’Envoyé spécial de la sécurité routière, Madame la Secrétaire exécutive, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les Présidents et Vice-Présidents, chers Collègues délégués, Monsieur le Secrétaire, bonjour à tous et bonjour aux interprètes.

Merci, Monsieur le Président, de nous donner la parole pour saluer en cette matinée très spéciale le travail du WP29.

Comme cela a été indiqué, la France faisait partie de la première réunion de ce Groupe en 1953. Que de chemin parcouru depuis et que de travaux réalisés !

La France a toujours été très active au sein de ce Forum mondial pour l’harmonisation technique des véhicules à moteur, et ce, depuis l’origine. Elle en a eu la présidence durant de nombreuses années, vingt-sept années avec M. Bernard Gauvin jusqu’en novembre 2014, et a contribué activement à l’ensemble de ses travaux en matière de sécurité et de protection de l’environnement − M. Bernard Gauvin, qui a également présidé le GRPE jusqu’en juin 2011. La France s’est vu confier également la présidence du GRBP depuis 2013.

On pourra retenir, en autres, l’implication des experts de la France pour l’amélioration des systèmes de protection des enfants dans les véhicules, et la sécurité passive d’une manière générale par son implication dans les développements réglementaires dans le domaine de la sécurité des véhicules électriques et hybrides.

Une très grande majorité des résultats obtenus par le Forum mondial a été utilisé depuis de nombreuses années, et est toujours transposée dans la législation nationale d’homologation des véhicules, désormais au travers de l’UE.

La France a donc bénéficié des travaux réalisés en matière d’amélioration de la sécurité passive et active des véhicules, et on peut véritablement parler d’une contribution essentielle des activités du WP.29 dans l’amélioration de la sécurité des véhicules et l’amélioration de la sécurité routière d’une manière générale, tout comme l’amélioration de l’impact environnemental des véhicules.

Nous considérons essentiel que le Forum mondial puisse continuer à travailler pour adresser les grands enjeux de demain, la décarbonation des transports et la limitation de la pollution atmosphérique, la poursuite de l’amélioration de la sécurité des véhicules partout dans le monde, la conduite automatisée, la connectivité et les enjeux de sûreté et de cybersécurité, en continuant d’accueillir de nouveaux pays au sein de ces trois accords.

Je voudrais conclure en félicitant l’ensemble des personnes participants, qui ont participé, et qui participeront encore à l’avenir à ces travaux, l’ensemble des experts des Parties contractantes, des organisations industrielles et de consommateurs, l’ensemble des personnes du secrétariat de la CEE-ONU et les interprètes qui n’ont pas ménagé leurs efforts et que je remercie. Bravo à tous pour le travail accompli ! ».

6. The representative of Germany stated that he was honoured to celebrate together with all the friends, and colleagues at WP.29 the 70th anniversary of WP.29 and the 65th anniversary of the 1958 Agreement. He mentioned historical aspects and stated that with growing prosperity the number of vehicles was expanded at a great rate. He stated that the freedom of movement was linked to the quality of life and that it led to economic development and social progress. He pointed out, that it also came along with problems which were still challenging today, like issues on safety, environment and consumption of natural resources. He stated that this led governments in the past to conclude that regulations at international level governing the construction and use of vehicles was necessary. He added that in order to find solutions, governments set up a coordination structure through the forum provided by UNECE. He mentioned that WP.29 was established by an ECE resolution under the framework of ITC, considering as one of the first concerns the number of redlights, which should be installed on a vehicle. He highlighted that soon the work of WP.29 moved towards a more structured forum and concentrated on accident prevention, which led to the establishment of the 1958 Agreement a few years later. He stated that the objective of WP.29 had not changed: it was still to focus on the development of technical regulations for vehicles. He added that the way of discussion and collaboration at the global forum in Geneva was always respectful and aimed at finding common solutions. He stated that WP.29 had changed over the years: things were still valid, but there was much more to come for the next decades. He stressed the importance to have a global collaboration at WP.29 under the framework of ITC. He expressed that his view was optimistic that the forum of WP.29 was paving the future and stated that it was a pleasure for him to be part of this journey.

7. The representative of Italy stated that "Italy has been among the first countries participating in WP.29 and ensured its first chairmanship (Mr. G. Pocci). The Italian type approval scheme initially based on national rules, progressively incorporated almost all UN regulations which - following the adhesion of the EU to the 58 Agreement- become mandatory in Italy. Finally he recalled the important contribution provided by the former WP.29 and GR’s chairpersons towards the transformation of this group into a real "World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations".

8. The representatives of the Netherlands:

"Today we celebrate the 70th anniversary of a special and unique phenomenon. There are not many industries that have harmonization so well organized and on such a large scale as the Automotive industry has.

From the very beginning the Netherlands have been on board and we are very supportive of this harmonization.

In all those years, the Netherlands has invested a lot in presence and as Contracting Party of all 3 Agreements that are overseen by the WP.29 we are present in all GR’s and most of the Informal Working Groups. We do this actively, by sharing our expertise and knowledge, but also by offering and filling board roles and secretary roles. And we don’t only do that in the WP.29, but in the same way we are active in practically all UN sectors because we strongly believe in the concept of doing it together! Governments, Industry, NGO’s and Interest representatives.

WP.29 has achieved a lot since its inception. As well in the field of Sustainability as in the field of Safety, while continuously the Automotive economy has had all the attention it needed and has experienced enormous growth during those 70 years.

Over all of these years WP.29 has always been able to anticipate changes and developments in its field of activity. For example, this platform that initially started to establish regulatory instruments focusing on the European continent has grown into a platform that has managed to achieve this task on a global scale. A very recent successful example is the redesign of the GRRF to the GRVA to cope with the growing automation of Vehicles. As one of the first industries, we have managed to realize regulation for our whole industry to comply with Cyber security and grip on Software distribution on a global scale.

However, all these great successes and results do not mean that we can rest on our laurels. On the contrary, Automotive is more on the move than ever. We are moving towards more and more control and certainty over the entire life cycle of vehicles. From cradle to grave. The vehicle should actually not leave a footprint on the environment, should have no casualties and should facilitate and increase people’s mobility even more. All of this while at the same time we have to maintain grip on the growing Automation of both the vehicle itself and, even more challenging, its driving behaviour.

These developments are a great challenge for the WP.29, the ITC and all of its other Working Parties.

For us as WP.29, it is certain that intensive cooperation with other Working Parties is essential and that we have to stand open to major adjustments. This could mean we have to adjust working methods we now know, but could just as well be a complete redesign of the current Agreements.

But today we celebrate the successful 70 years. Congratulations on behalf of Contracting Party Netherlands for all the results achieved and many thanks to the UN for offering and maintaining a platform such as this."

9. The representative of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland stated:

"Good morning delegates and delegations. I am grateful for being invited to contribute to this celebration of the 1958 agreement and WP29.

Much has already been said of WP29 and its history. For the UK, WP29 and the work of the UNECE in the area of road vehicle regulations has been fundamental to how we in the UK regulate new vehicles - and has been for well over a half century.

It is clear when I look back into the records in the UK, to the 1960s and 1970s, that the 1958 agreement was the basis for the UK adoption of the Type Approval approach to regulating new vehicles. Many of the safety regulations have contributed to the significant reductions in road casualties in my country, and to improving air quality and reducing atmospheric pollution compared to previous decades.

These outcomes have been possible due to the collaborative spirit in which our work is undertaken. And this is the role that WP29 has facilitated since the 1950s through to today: Providing a platform for open, fair, scientific, and engineering solutions that deliver improved outcomes for all society.

WP29 is progressive to the issues we face, and reorganises itself to deliver for today and for the challenges of tomorrow – whether Carbon and CO2, or Automation and Artificial Intelligence. WP29 is rightly recognised as the World Forum, and this is fully justified by the large number of countries and delegations participating in today’s celebrations.

Finally, Mr Chair, I will conclude by offering a personal reflection from my experience of chairing working parties and committees here within WP29: The success of a chair and a meeting relies upon his/her secretary, and the achievements of WP29 are as much a success of the Secretariat as the Contracting Parties and delegations. We are grateful for the skill and commitment of our colleagues in the Secretariat.

I should like to congratulate WP29 on its success, and we look forward to the next 70 years."

10. The representative of Switzerland stated that WP.29 was important to the achievement of many goals, including road safety, making vehicles cleaner and less noisy, and making traffic smoother. She informed WP.29, that last year 200 people lost their lives in road traffic and thousands were seriously injured in Switzerland. She was grateful for all efforts in this group and thanked WP.29 for its work.

11. The representative of Sweden stated that his country worked hard to reduce the number of fatalities and injuries in traffic systems. He informed WP.29 that the work started on a national level in Sweden in 1906, with type approval in 1920. Sweden saw the importance of harmonization and contributed to the first convention in the 1920s, noting that the first real harmonization started with these initial UN conventions. He stressed that WP.29 provided a very important platform for discussions, which were essential. He thanked the secretariat and all the participants for contributing to the discussions. He stated that he had high expectations for the future to promote sustainability and environmental protection.

12. The representative of United States of America stated that the United States of America was proud to be an active member of the world forum and that the harmonization of international standards, based on scientific facts, to promote safety and protect the climate was important. She stated that the work of WP.29 was sound and respected around the world. She highlighted the safety benefits which had been achieved, like seat belts, lights, etc., which were responsible for saving thousands of lives around the world. Since its establishment in 1953, WP.29 is truly a world forum today, working together to improve the safety of vehicles for families around the world. She added that it promoted science, safety and the collaboration around the world. She thanked the secretariat for its hard work to make success possible. She added a special note of congrats to the colleagues that were signatory to the 1958 Agreement and was looking forward to continuing the work together on the 1998 Agreement during the next 70 years of WP.29.

13. The representative of the European Union stated

"Ladies and gentlemen,

It is an honour to speak at this 70th anniversary ceremony. The European Union is younger than the World Forum. Its predecessor, the European Economic Community was established in 1958 and we joined the World Forum in 1998, two symbolic dates for the World Forum. In our experience, the World Forum has played a crucial role in shaping the global regulatory landscape for the automotive industry over the past seven decades and continues to do so today.

I am pleased that what started as a European collaboration 70 years ago has grown into a real World Forum with 1/3 of all countries in the world participating in the 1958 Agreement.

The UN regulations and the number of meetings bringing together the experts from the Contracting Parties and industry, NGOs, speak for themselves about the importance of the work of WP29, keeping regulations up-to-date with innovation and finding common solutions.

The European Union, with its 27 Members States is the primary user of the results of the work in WP29. The harmonised UN regulations are directly incorporated in the EU type approval system. I can’t count the number of references to UN regulations in EU primary law, type approval, general safety regulation, emission regulations. The work of WP29 and the 1958 Agreement has brought substantial benefits for vehicle safety and the environment as well as for the global trade in motor vehicles, reducing technical barriers to trade. Harmonised rules are of great benefit for trade and industry.

Looking forward, the WP29 remains highly relevant for today’s challenges in the green and digital transition of the automotive industry that the founding fathers of WP29 would not have imagined: the regulatory framework for fully automated vehicles, safety and durability of electric vehicles or tackling the microplastics from tyres. We count on WP29 to make progress on these major challenges with tangible benefits for our citizens.

Let us continue to work together to build on the achievements of the past 70 years and tackle the challenges of the future with the same determination and spirit of collaboration that has characterized the work of the WP29 over the last 7 decades.

Thank you."

14. The representative of OICA stated:

"Ladies and Gentlemen,

First of all let me, as chairman of the OICA Technical Committee, congratulate WP.29 for its long and productive existence. Let me also convey the congratulations of our OICA Secretary General, Mr. van der Straaten, who unfortunately could not attend this session.

The International Organization of Vehicle Manufacturers, OICA — then named Bureau Permanent International des Constructeurs Automobiles, BPICA — was officially included in the ECOSOC Roster of NGOs with consultative status back in 1956, 2 years before the 1958 Agreement was signed. Time constraints prevented us to check everything in detail, but it may be quite possible that the BPICA attended the very first WP.29 sessions from its inception. Today’s OICA and the World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations have a long standing relationship and, I dare to say, a very fruitful cooperation.

The 70 years of work on the development of UN Regulations and, more recently, of Global Technical Regulations, and their regular updating have seen a gradual change in paradigm. While in the past regulations were in effect based on established industrial realities and available technologies, they over time became an increasing, but also sometimes welcome, challenge for the automotive industry.

Today, the global auto industry is undergoing a generational transformation: the shift towards more efficient drivetrains — including electrification — advanced safety technologies, automated vehicles, connectivity, and other innovations are reshaping the future of mobility. The magnitude of this moment for the automotive industry — and what this transformation means for nations, communities, and individuals around the world — make the work of this body all the more important in the coming years.

As the representative of the global auto industry present in all continents, OICA will continue its 70 years of active contribution to the development of efficient and sound regulations, sometimes under very challenging constraints in terms of logistics and resources.

Our goal is to foster harmonisation, safety, environmental protection, innovation and competitiveness.

At the same time, we need to ensure that proven automotive technologies are also available to the whole world population, in order to cover the ever increasing demands for mobility as a key factor for sustainable development.

Mr Chairman, ladies and gentlemen, we sincerely hope that this excellent cooperation between the various stakeholders, governments, technical services, road safety and environmental agencies, consumer organisations, roadworthiness bodies and auto industry in general will continue in the future. In this period of tremendous innovation and transformation, WP29 represents an important venue for collaboration and dialogue that will help shape the future of our industry and its contributions to a cleaner and safer future.

Thank you!"

15. The representative of CLEPA stated:

"Esteemed Colleagues,

on behalf of CLEPA the European Association of Automotive Suppliers, MEMA the Vehicle Suppliers Association in the United States and JAPIA the Japan Auto Parts Industries Association, I wish to congratulate WP.29 for its outstanding and long lasting contribution to regional and global development.

CLEPA was established in 1959, one year after the 1958 Geneva Agreement was done and I am proud to mention that CLEPA contributed to the preparation of Regulation n.1 on headlamps. At that time it was the UN-ECE Economic Commission for Europe which, by facilitating international dialogue and cooperation, contributed in recovering the post war situation of Europe.

Today automotive is a global sector greatly influencing labour, wealth, road safety, environmental protection, research & innovation and trade. Industry needs a sustainable and harmonised regulatory system and we highly benefit from the open, transparent and scientific cooperation promoted at global level by WP.29. Similarly, WP.29 offers to national Governments a robust and viable solution for adopting more and more stringent vehicle requirements whilst facilitating regulatory convergence and global trade.

It is therefore fundamental that WP.29 remains the leading "World Forum for harmonisation of vehicle regulations" and that it can attract more and more Countries in future.

CLEPA, MEMA and JAPIA are committed to continue and further contribute to this important and unique world forum and congratulates again with WP.29 and its subsidiary bodies for all their remarkable achievements along these 70 years of activity.

Thank you."

16. The representative of CITA stated:

"Ladies and gentlemen, colleagues and friends,

From CITA, the worldwide association of authorities and companies active in vehicle compliance, we are delighted to join this celebration of WP.29’s 70th anniversary.

Let me share my thoughts when I was preparing this speech; the first one is how the world would have been without the WP.29. How would cars, trucks, buses, motorcycles, and trailers look? That is difficult to figure out, but for sure, not as good as today.

Another consideration is the amount of wisdom contained in WP.29 Rules, Regulations and Global Technical Regulations. That is very much unique, and I would say impossible to replicate in any other forum.

As we celebrate this important milestone, we also need to recognize that much work still needs to be done. WP.29 must continue to lead the way in promoting innovation and collaboration and ensuring that vehicles meet the highest safety and environmental standards from a whole-life perspective.

From a technical point of view, decarbonization and automated driving are significant challenges ahead. From an institutional perspective, we need to bring the WP.29 to those countries that are not yet part of our family.

So let us take a moment to celebrate the achievements of WP.29 over the past 70 years and look forward to a future of safer and cleaner roads for all. Happy anniversary, congratulations and thank you!"

17. The representative of IMMA stated:

"Excellency and Distinguished colleagues,

IMMA, as the voice of global motorcycle manufacturing industry, was founded in the fifties to support the WP.29 and 1958 agreement. Since then the IMMA has been attending all the WP.29 and most of the subsidiary GR sessions. I try to be complementary to what was said earlier today and refer to the work most relevant to global motorcycle industry:

Over the years, motorcycles have become one of the most preferred modes of mobility especially among the middle-class population in many regions, as they are affordable and highly beneficial in tackling traffic congestion, leading to a global production similar to the production of approximately 80 million cars. Powered two and three wheelers serve different purposes and there is a wide diversity of vehicle types: vehicles dedicated to personal mobility, commuting, delivery and distribution, first responder services, leisure and sports.

The work of WP.29 and especially the 1958 Agreement accelerated the fitment of cutting edge technologies for safety and environmental performance across a global marketplace. In the last few years significant progress has been achieved with the creation of entirely new UN regulations for battery-electric safety, for hydrogen vehicles safety as well as major amendments to UN regulations were made to allow advanced vehicle lighting or braking functions to address the importance of conspicuity and active safety of two-wheelers. Motorcycle helmets also received significant attention.

On the environmental side, progress was mostly achieved under the 1998 Agreement with updating the gaseous emission Global Technical Regulation and creating completely new GTRs for Durability, for Evaporative and Crankcase Emissions and On-Board-Diagnostics to align with Euro 5, Indian BS6 and Japanese Road vehicle Act. Therefore I agree that we should indeed also recognize the key role of the 1998 Agreement, complementing the work under the 1958 Agreement.

IMMA strongly support the continued expansion of World forum WP.29 and accession of new Contracting Parties to the Agreements, to pursue further harmonization, remove trade barriers and facilitate fair, free and open competition. As a concluding remark I would like to thank the leadership of WP.29 and the team of the UNECE to continue advancing the work that started already now 70 years ago.

After so many years, traditions have emerged while others continue to be created, this way continuing to make history. As a token to remember this commemoration of the 70th anniversary of the World Forum we propose a group picture be taken immediately after this session and I hope we can also celebrate the WP.29 ‘going back to a normal’ or maybe ‘getting settled in to a new normal’?

Thank you for your attention."

18. The secretariat conveyed the best wishes of the former WP.29 chairs, Juan Ramos Garcia and Jan Jerie, to the delegates.

19. The representative of SAE International stated:

"Thank you, Mr. Chairman, for your leadership and for the opportunity to make this intervention, and thank you to the Secretariat, the interpreters, and UNOG staff for their diligent support during this recognition of the 70th anniversary of WP.29 and for all our regular ongoing activities.

Speaking for the SAE international members who are contributing their expertise to various informal working groups and GR’s, and personally, I’d to second the series of remarks beginning the representative of Deutschland and elaborated by the other contracting parties – regarding the collaboration and respect for differing viewpoints, and from participants from a variety of organizations.

WP.29’s name is entirely appropriate; WP.29’s deliverables are harmonized vehicle regulations and the process is performed in harmony, as an operating example of UN Sustainable Development goals of 5 and 17.

We thank the forum for their openness and willingness to adopt contributions from the NGO’s and incorporate references from international technical standards organizations such as SAE, whose members have been writing standards since 1905. Which facilitates the progress of this forum for harmonization.

In conclusion, I’d quote Sir Henry Royce:

"Strive for perfection in everything. Take the best that exists and make it better. If it doesn’t exist, create it. Accept nothing nearly right or good enough" "Whatever is rightly done, however humble, is noble. I think this is a fitting assessment of WP.29.

Thank you."

20. The representative of AAPC highlighted that it was important to recognise that WP.29 was a community of people dedicated to vehicle safety and environmental performance. He noted that even though they were many meetings without the clear sight on an agreement, WP.29 found agreement. He congratulated the organisation on these milestones and highlighted, that the group was very welcoming. He added that it was nice to see how WP.29 had changed over the years and brought in new experts and expertise, which was one of the strengths of WP.29.

21. The representative of GTB mentioned the importance of lighting, which was already the case when WP.29 had started its activities. He stated that new challenges had also affected lighting (like energy saving, electric and autonomous vehicle, aging of people etc.). He stated that GTB was ready to offer expertise to this global forum also in the future.

22. The representative of ETRTO stated that the 1958 Agreement was helpful for all industries. He agreed with the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland that discussions at WP.29 were always open, fair, based on scientific facts and allowed various stakeholders to collaborate efficiently. He stated that there were important challenges for the tyre industry in the future, like microplastics in tyre abrasion.

1. La CLEPA représentait aussi la MEMA (Motor and Equipment Manufacturers Association) et la JAPIA (Japan Auto Parts Industries Association) (TRANS/WP.29/885, par. 4). [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir les articles 5 à 5.2 de l’annexe B à l’Accord de 1998 concernant les dispositions relatives au quorum. [↑](#footnote-ref-3)
3. IWG Co-Chairs [↑](#footnote-ref-4)
4. \* Information on the contracting parties (38), the Global Registry and the Compendium of Candidates are in document ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.26. [↑](#footnote-ref-5)